

(1)

(N° 11.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE.

DENRÉES ALIMENTAIRES.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous présenter un projet de loi, destiné à proroger d'une année la loi du 31 décembre 1848, relative aux denrées alimentaires.

Le terme de cette loi expire le 1^{er} janvier 1850.

Soumettant le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin, les pois, vesces et fèves à un droit d'entrée de 50 centimes par 100 kilogrammes, elle donne au Gouvernement la faculté d'accorder la remise totale ou partielle des droits sur les pommes de terre, les farines et les gruaux, les féculs, le bétail, les viandes, ainsi que sur toutes les autres denrées non désignées dans la loi, et elle l'autorise en même temps à prohiber à la sortie les céréales et les denrées similaires.

Le Gouvernement a usé de la première de ces facultés, et par l'arrêté royal du 31 décembre 1848, il a établi des droits spéciaux pour les farineux, le riz, les viandes et le bétail.

Cette loi a eu les résultats qu'on était en droit d'en attendre.

Elle a donné une activité nouvelle au commerce, sans nuire aux intérêts des producteurs et en assurant au trésor les recettes qui étaient entrées dans les prévisions du Gouvernement, et que produisaient, sous l'empire de la loi de 1834, les droits établis sur les denrées alimentaires.

Si, dans ces derniers temps, le prix des céréales a subi une baisse assez notable, ce n'est pas dans la concurrence des grains étrangers, mais bien dans l'abondance de la récolte du pays qu'il faut en chercher la cause.

En effet, ce n'est guère qu'au mois d'octobre dernier, c'est-à-dire à l'époque où les produits de la récolte de 1849 sont arrivés sur nos marchés, que la baisse s'est prononcée d'une manière marquée. Avant cette époque, les prix n'avaient pour ainsi dire pas subi de changement, et en 1849 ils ont même été à plusieurs reprises plus élevés qu'en 1848, année pendant laquelle il y a eu cependant un déficit plus considérable que dans une année ordinaire.

Ce qui prouve d'ailleurs d'une manière péremptoire que la baisse est due exclusivement à l'abondance de la récolte, c'est qu'au moment où elle s'est produite, l'importation avait pour ainsi dire cessé, et que, pendant toute l'année 1849, il est à peine entré dans le pays, défalcation faite des grains exclusivement destinés aux usages industriels, comme l'orge, la moitié du blé nécessaire pour compenser ce qui en est sorti.

Quelques chiffres, puisés aux sources officielles, feront mieux ressortir ces faits.

Tandis qu'en 1848, année où notre récolte a été insuffisante, il est resté dans le pays, défalcation faite de l'exportation, 50,430,447 kilogrammes de froment (395,200 hectolitres) et 15,969,246 kilogrammes de seigle (228,132 hectolitres), venus de l'étranger, nos exportations ont au contraire dépassé, en 1849, nos importations, pour ces deux céréales, de 13,155,742 kilogrammes (soit 170,568 hectolitres), sans compter ce qui s'en est exporté sous forme de farine.

Un autre fait qui mérite également d'être remarqué, c'est qu'en 1848, les grains du Nord sont entrés pour d'assez fortes quantités dans nos approvisionnements, tandis qu'en 1849 ces céréales n'ont pour ainsi dire pas participé à notre consommation. Le blé de la Russie ne figure en effet dans les résultats du mouvement de notre commerce de 1849 que pour une quantité de 2,574,661 kilogrammes, tandis que, pendant la même période de 1848, il y comptait pour près de 20 millions de kilogrammes.

Ces chiffres confirment cette opinion, à savoir que la baisse des prix observée en 1849 a été exclusivement déterminée par l'abondance de la récolte du pays, et que si le commerce y est intervenu, c'est pour la restreindre plutôt que pour l'aggraver.

Il n'est pas douteux, en effet, que les prix ne se fussent affaiblis davantage et plus rapidement, si l'exportation, stimulée par une législation libérale, n'avait diminué la quantité des céréales disponible pour la consommation, et si le prix de nos marchés n'avait subi de cette manière l'influence des prix des marchés anglais.

A cet égard, les prévisions du Gouvernement se sont pleinement réalisées, et les prix, en Belgique, ont été réglés à peu près constamment sur les prix en Angleterre, de manière à ne laisser entre eux que la différence résultant des frais de transport.

Ce fait est de nature à rassurer entièrement pour l'avenir, en ce qu'il autorise à croire que les blés ne subiront plus dans notre pays cet avilisse-

ment excessif de prix qu'on remarque dans d'autres contrées et qu'on a même observé à différentes reprises chez nous, lorsque les marchés anglais étaient fermés à nos exportations et que celles-ci se trouvaient entravées par une législation restrictive.

Les Chambres n'ont pas oublié, en effet, que sous l'empire de la loi du 31 juillet 1854, le prix du blé a été souvent inférieur à ce qu'il est aujourd'hui, et que notamment pour les années 1854, 1855, 1856 et 1857 réunies, la moyenne n'a été que de fr. 15-18, quoique pendant cette période les droits fussent à peu près prohibitifs. En France, le même fait s'observe depuis deux ans : malgré des droits très-élevés, les prix y ont été constamment de près de deux francs au-dessous de ceux de nos marchés.

Ces faits établissent d'une manière évidente que dans les pays comme la Belgique, où la plus grande partie de la consommation est fournie par la production intérieure, c'est celle-ci qui forme l'élément principal du prix des céréales.

Nous avons dit que la récolte de 1849 a été très-abondante dans notre pays. Il résulte, en effet, des renseignements fournis à l'administration par les comices, les sociétés agricoles et les commissions provinciales d'agriculture, qu'en moyenne la production de cette année a dépassé celle d'une année ordinaire de 2 hectolitres 82 litres par hectare pour le froment, et de 1 hectolitre 80 litres pour le seigle. Cet excédant explique et justifie la baisse des prix, et en l'expliquant elle montre que la position des producteurs n'est pas modifiée d'une manière sensible, eu égard à ce qu'elle est en temps ordinaire. En effet, il est constaté que, dans une année moyenne, le cultivateur belge récolte 18.18 hectolitres de blé par hectare, tandis qu'en 1849, le produit a été de 21 hectolitres; multipliant ces produits d'une part par le prix moyen des blés depuis 1834, soit 20 francs, et de l'autre par le prix moyen des quatre derniers mois de 1849, on obtient respectivement comme valeur du blé produit par un hectare, la somme de fr. 363-60 et de fr. 359-73, ce qui constitue au désavantage de l'état actuel de choses une différence de fr. 3-87 par hectare, différence qui est certes amplement compensée par l'excédant d'autres produits qu'a fourni la récolte de 1849, comparativement à celle d'une année ordinaire.

Ce calcul est applicable aux autres céréales, et notamment à l'avoine, au sarrasin et aux pois et fèves dont la quantité par hectare dépasse même cette année, plus que pour le froment, celle d'une année moyenne.

Si, d'une part, il est démontré (et les faits que nous venons de citer, ne peuvent laisser de doute à cet égard) que, sous le régime de la loi du 31 décembre 1848, notre commerce d'exportation a pris une extension qu'on ne lui avait jamais vue précédemment; si, d'autre part, on ne peut contester davantage que la concurrence étrangère n'a exercé aucune influence sur la baisse qui s'est produite dans ces derniers temps, on ne saurait s'empêcher d'avouer qu'aucun motif plausible ne peut être mis en avant pour demander l'aggravation de la législation actuelle, à moins toutefois qu'on ne voulût invoquer les intérêts du trésor et prétendre qu'il y a lieu de retirer de la taxe des denrées alimentaires des recettes plus considérables que celles qu'elles produisent maintenant.

On pourrait du reste justifier difficilement ce dernier motif. En effet, sous

l'empire de loi du 31 décembre 1848, les recettes du trésor seront, à 57,000 fr. près, aussi élevées qu'elles l'ont été, depuis 13 ans, sous les dispositions de la loi du 31 juillet 1834. Y a-t-il lieu d'exiger davantage et convient-il que dans l'espoir d'augmenter une recette qui s'élève déjà à près de quatre cent mille francs, augmentation qui en tout cas n'est pas certaine, on s'expose d'une part à entraver les opérations du commerce, et de l'autre à faire peser sur certaines parties de la population une aggravation de taxe à laquelle d'autres échapperaient très-probablement? Qu'on n'oublie pas que notre commerce d'exportation de denrées alimentaires prend un développement considérable; que, du côté de l'Angleterre, notamment, il nous offre un avenir brillant qu'il serait très-fâcheux de compromettre. Qu'on ne perde pas de vue non plus, qu'en entravant le commerce par des droits élevés, on produirait peut-être un résultat tout opposé à celui qu'on espère. et qu'au lieu de favoriser la hausse des prix, on contribuerait au contraire à la baisse, en faisant refluer vers nos marchés une grande partie du blé qui s'exporte aujourd'hui.

D'où viennent et à quoi servent les grains étrangers qui maintenant entrent dans le pays? Ils viennent des frontières de terre, soit du Zollverein, soit de France, ou bien du Limbourg hollandais. et ils servent à peu près exclusivement à alimenter des populations à qui la production locale ne suffit pas. Il en est ainsi notamment d'une partie de la province de Liège. Augmenter dans ces conditions les droits d'entrée, ce serait déterminer, aux dépens des consommateurs de certaines provinces, une hausse locale qui n'aurait probablement pas d'influence marquée sur les autres marchés du pays, et qui, par suite, ne serait justifiée par rien.

Un point qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que les céréales qui font l'objet de transactions commerciales dans notre pays ne sont produites que par un nombre relativement très-restreint de cultivateurs, et que si la plus grande partie des habitants des villes doivent s'approvisionner sur nos marchés, il y a, dans les campagnes, une population beaucoup plus considérable qui ne produit pas les denrées alimentaires qu'elle consomme, et qui, sous ce rapport, se trouve dans la même position que les citadins. Il résulte, en effet, du recensement de 1846, que non compris les ouvriers et les domestiques, il y a en Belgique 961,000 personnes qui trouvent leurs ressources principales dans la culture du sol. Si de ce chiffre on défalque les cultivateurs dont les exploitations produisent à peine de quoi fournir à leur propre consommation, et que les documents officiels autorisent à fixer à peu près à 80 %, on voit qu'en dernière analyse les producteurs qui concourent à l'approvisionnement de nos marchés, forment, dans la population, une faible minorité.

Ces faits, qui ne sauraient être contestés, nous autorisent à formuler une conclusion que l'expérience est d'ailleurs venue confirmer, à savoir que les populations rurales souffrent beaucoup de la cherté des denrées alimentaires, comme elles sont appelées à recueillir les premiers avantages de leur bas prix. Nous disons que l'expérience confirme cette conclusion : on n'a, en effet, pour s'en assurer, qu'à jeter un coup d'œil sur le mouvement de la population pendant ces dernières années où le prix des aliments a été plus élevé que d'habitude, et l'on y verra les effets funestes produits par la cherté des denrées alimentaires, tant sur l'accrois-

sement de la mortalité que sur la diminution des mariages et des naissances. Ces effets sont tels qu'il faudra plusieurs années d'abondance pour les effacer, et certes les Chambres ne voudraient pas s'associer à des mesures qui, sans améliorer sensiblement la condition des producteurs, pourraient avoir pour résultat d'entraver l'action réparatrice de la Providence.

La loi du 31 décembre 1848 est d'ailleurs trop récente pour qu'on puisse apprécier tous les résultats qu'elle est appelée à produire. Jusqu'ici elle n'a fonctionné, pour ainsi dire, que pendant l'abondance. Il n'est pas douteux qu'au point de vue financier surtout, elle n'ait dans l'avenir des effets plus avantageux qu'aucune des lois antérieures.

Dès à présent, et pendant une période de neuf mois seulement, le produit des droits a été plus considérable, pour le froment et le seigle, qu'il ne l'a été, en moyenne, dans une année entière, sous l'empire de la loi du 31 juillet 1834.

N'est-il pas utile qu'en présence de ce fait, l'expérience soit continuée, et qu'on attende, pour la juger définitivement, que la loi nouvelle ait été appliquée dans une situation tout à fait normale ?

Il n'y a pas une année que le marché anglais est complètement ouvert à nos exportations, et c'est à peine si, dans ce pays où l'on attache une si haute importance à la bonne qualité des céréales, on a pu apprécier combien les nôtres surpassent à cet égard les blés de la plupart des autres parties de l'Europe continentale. N'est-il pas utile encore que, sous ce rapport, nous laissions à l'expérience le temps de se compléter et de mettre en lumière toutes les conséquences que la grande réforme économique, opérée en Angleterre, est appelée à produire, surtout en ce qui concerne le commerce des denrées alimentaires ?

Le commerce des céréales, plus que tout autre, a besoin d'une législation à l'abri de laquelle il puisse étendre en sécurité ses opérations chanceuses. Les Chambres voudront, nous en avons la certitude, achever l'expérience qui, dans un avenir prochain, permettra d'assurer au pays le bienfait d'une législation pareille, en lui procurant les bénéfices d'un grand marché de céréales et en le sauvegardant ainsi contre l'influence désastreuse d'une trop grande fluctuation dans les prix.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER,

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES.

A tous présent et à venir, salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances;

NOUS-AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances présenteront aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

La loi du 31 décembre 1848, concernant les denrées alimentaires, est prorogée jusqu'au 1^{er} janvier 1851.

Donné à Bruxelles, le 18 novembre 1849.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,
CH. ROGIER.

Le Ministre des Finances,
FRÈRE-ORBAN.

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

Loi sur les denrées alimentaires du 31 décembre 1848.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES ,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. A partir du 1^{er} janvier 1849, jusques et y compris le 31 décembre de la même année, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin, le maïs, les vesces et les pois seront soumis, à l'entrée, à un droit de cinquante centimes les cent kilogrammes.

Le Gouvernement pourra accorder, pour le même terme, la remise totale ou partielle des droits d'entrée sur les pommes de terre, les farines et gruaux, les féculs de pommes de terre et autres substances amylacées; le bétail, les viandes séchées, salées ou fumées, et sur toutes les denrées alimentaires non désignées au présent article.

ART. 2. Les dispositions de l'article précédent seront applicables à tout navire belge ou étranger, dont les papiers d'expédition constateront que le chargement en grains ou autres denrées comprises dans la présente loi aura été complété et le départ effectué d'un port étranger quelconque un mois avant la date de l'expiration de la présente loi, même dans le cas où il n'entrerait dans un port belge qu'à une époque postérieure à cette date.

ART. 3. Le Gouvernement pourra, pendant le terme fixé à l'art. 1^{er}, interdire la sortie du froment, du seigle, de l'orge, du sarrasin, de l'avoine, des fèves et vesces, des pois, des pommes de terre et de leurs féculs, des farines, son et mouture de toute espèce, du pain, du biscuit et des gruaux.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 31 décembre 1848.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

ANNEXE N° 2.

Arrêté royal du 31 décembre 1848.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la loi du 31 décembre 1848, donnant au Gouvernement la faculté d'accorder, pendant l'année 1849, la remise totale ou partielle des droits d'entrée sur les farines et gruaux, les fécules de pommes de terre et autres substances amylacées, le bétail, les viandes séchées, salées ou fumées et sur toutes les denrées alimentaires non désignées à l'art. 1^{er} de ladite loi;

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. A partir du 1^{er} janvier 1849, jusques et y compris le 31 décembre de la même année, les denrées indiquées au tableau annexé au présent arrêté sont soumises aux droits d'entrée fixés dans ledit tableau.

ART. 2. Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 31 décembre 1848.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

C^H. ROCIER.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORDAN.

Tableau des droits d'entrée.

MARCHANDISES.	UNITES SUR LESQUELLES portent LES DROITS.	DROIT GÉNÉRAL.	DROITS SPÉCIAUX DIFFÉRENTIELS — PAR MER SOUS PAVILLON				
			BELGE.	DU PAYS de PROVENANCE.	D'AUTRES PAYS.		
Bestiaux.	Bœufs, taureaux, vaches, autres que ceux désignés plus bas.....	Par tête.	Fr. c. 15 00	Fr. c. " "	Fr. c. " "		
	Bouvillons, taurillons, génisses, ayant encore quatre dents de lait.....	Id.	7 00	" "	" "		
	Veaux pesant 50 kilogrammes ou plus.....	Id.	2 30	" "	" "		
	Veaux de moins de 50 kilogrammes.....	Id.	1 50	" "	" "		
	Moutons et agneaux.....	Id.	1 50	" "	" "		
	Cochons.....	Id.	2 00	" "	" "		
Farineux.	Drèche (orge germée),.....	1,000 kil.	5 00	" "	" "		
	Gruau et orge perlée.....	100 kil.	5 00	" "	" "		
	Fécule de pommes de terre et d'autres substances amylacées; pains, biscuits, farines ou moutures de toute espèce, son.....	Id.	2 50	" "	" "		
	Vermicelle, macaroni, semoule.....	Id.	7 00	" "	" "		
Blés.	Des Indes orientales.	En paille ou non pelé. { Directement des pays de production ou d'un port au delà du cap de Bonne-Espérance.	Id.	" "	2 00	2 00	
		D'ailleurs.....	Id.	5 00	" "	" "	
	Pelé. { Directement des pays de production ou d'un port au delà du cap de Bonne-Espérance.	Id.	" "	5 50	6 50	6 50	
		D'ailleurs.....	Id.	8 50	" "	" "	
	Autres.	En paille ou non pelé. { Par mer et directement des pays de production.....	Id.	" "	1 00	2 50	2 50
			D'ailleurs ou autrement.....	Id.	4 00	" "	" "
		Pelé. { Par mer et directement des pays de production.....	Id.	" "	7 00	8 50	8 50
			D'ailleurs ou autrement.....	Id.	10 00	" "	" "
Viandes.	Jambons fumés.....	Id.	15 00	" "	" "		
	Lard et viandes de toute espèce non dénommées ci-dessus.....	Id.	5 00	" "	" "		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté de ce jour.

Donné à Bruxelles, le 31 décembre 1848.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

ROGIER.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

PROVINCES.	DISTRICTS AGRICOLES.	FROMENT.			SEIGLE.			ORGE.			SARRASIN.		
		QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.
Anvers	1 ^{er}	Bonne	20	80	Bonne	17	70	Bonne	32	62	Bonne	»	»
	2 ^e	Médiocre	21	78	Bonne	22	72	Bonne	30	63	Bonne	25	68
	3 ^e	Moyenne	18	75	Moyenne	19	68	Excellente	32	64	Mauvaise	18	70
	4 ^e	Bonne	21	82	Très-bonne	20	75	Bonne	32	62	Bonne	21	67
	5 ^e	Bonne	22	80	Bonne	20	70	Bonne	40	61	Bonne	»	»
	6 ^e	Bonne	18	80	Très-bonne	19	72½	Bonne	32	62	Bonne	20	69
	7 ^e	Bonne	18	80	Bonne	20	70	»	»	»	Passable	35	33
	8 ^e	Bonne	18	84	Bonne	22	70	Bonne	34	65	Mauvaise	»	»
	9 ^e	Très-bonne	17	82	Très-bonne	12	72	Très-bonne	20	65	Bonne	»	»
MOYENNE	Bonne	19	80	Bonne	19	71	Bonne	51	65	Bonne	25	65	
Brabant	1 ^{er}	Bonne	26	79	Ordinaire	25	72	Bonne	59	65	Médiocre	16	»
	2 ^e	Très-bonne	16	80	Ordinaire	14	74	Ordinaire	25	60	Ordinaire	50	63
	3 ^e	Ordinaire	20	80	Ordinaire	18	72	Bonne	58	62	Ordinaire	22	65
	4 ^e	Moyenne	18	76	Médiocre	15	68	Bonne	25	59	Médiocre	»	»
	5 ^e	Ordinaire	20	77½	Médiocre	16½	71	Bonne	57½	61	»	»	»
	6 ^e	Bonne	19	76	Bonne	18	74	Très-bonne	25	65	»	»	»
	7 ^e	Bonne	20	79	Médiocre	16	75	Médiocre	50	65	Bonne	26	68
	8 ^e	Assez bonne	20	75	Assez bonne	19	70	Bonne	26	61	Mauvaise	18	66
	9 ^e	Passable	19	»	Bonne	20	»	Bonne	19	»	Bonne	»	»
	10 ^e	Bonne	22	79½	A peu près ordinaire	18	70	Bonne	45	65	Ordinaire	25	65
	11 ^e	Bonne	24	84	Ordinaire	19	74	Bonne	59	66	Bonne	26	86
	12 ^e	Bonne	24	76	Bonne	24	70	Bonne	50	60	»	»	»
	13 ^e	Médiocre	16	76	Médiocre	20	70	Très-bonne	55	60	Bonne	»	»
	14 ^e	Inférieure à l'année 1848	18	78	Inférieure à l'année 1848	11	70	Moyenne	56	60	Bonne	21	70
	15 ^e	Bonne	19	76	Moyenne	18	69	Bonne	51	58	»	»	»
	16 ^e	Médiocre	16	86	Mauvaise	15	78	Bonne	58	73	»	»	»
MOYENNE	Bonne	19	75	Médiocre	17	71	Bonne	55	62	Bonne	22	69	

ANNEXE N° 5.

récoltes en 1849.

AVOINE.			FÈVES.			POIS.			POMMES DE TERRE		Observations.
QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	
Médiocre ..	50	40	Mauvaise ..	16	80	Bonne	20	82	Bonne	Kil. 18,700	
Médiocre ..	40	45	"	"	"	"	"	"	Bonne	21,000	
Ordinaire .	57	47	Mauvaise ..	15	80	Bonne	21	85	Mauvaise ..	11,300	
Bonne	53	41	"	"	"	"	"	"	Très-bonne.	19,500	
Médiocre ..	50	40	"	"	"	"	"	"	Bonne	25,500	
Bonne	52	40	"	"	"	"	"	"	Très-bonne.	17,500	
Bonne	53	40	"	"	"	"	"	"	Médiocre ..	7,200	
Bonne	58	52	"	"	"	"	"	"	Médiocre ..	11,200	
Bonne	50	45	Bonne	20	80	Bonne	20	82	Médiocre ..	12,700	
Bonne	56	42	Mauvaise ..	17	80	Bonne	20	82	Bonne	15,840	
Très-bonne.	40	44	Médiocre ..	$\frac{1}{2}$ récolte.	"	"	"	"	Bonne	Kil. 16,000	
Médiocre ..	51	40	"	"	"	"	"	"	Ordinaire .	16,000	
Très-bonne	56	48	Ordinaire .	26	84	Médiocre ..	22	85	Bonne	17,000	
Bonne	26	43	"	22	80	"	"	"	Bonne	14,000	
Bonne	40	42	"	"	"	"	"	"	Bonne	17,000	
Ordinaire .	56	47	Ordinaire .	18	80	Bonne	20	"	Bonne	"	
Assez bonne	55	51	Bonne	17	80	Bonne	20	81	Bonne	17,500	
Ordinaire .	28	44	"	"	"	Bonne	18	90	Bonne	"	
Bonne	16	"	Bonne	"	"	Bonne	"	"	Bonne	"	
Médiocre ..	28	47	Ordinaire .	21	79	Ordinaire .	18	74	Médiocre ..	8,500	
Bonne	44	56	Bonne	29	75	Bonne	24	82	Bonne	20,000	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Bonne	"	"	Médiocre ..	"	"	Médiocre ..	"	"	Bonne	"	
Bonne	45	45	Ordinaire .	17	80	Extraordi- naire.	22	80	Très-bonne.	15,000	
Bonne	58	52	Moyenne ..	12	"	Bonne	15	"	Bonne	"	
Médiocre ..	57	54	"	"	"	"	"	"	Bonne	"	
Bonne	54	47	Assez bonne	20	79	Bonne	19	82	Bonne	15,600	

PROVINCES.	DISTRICTS AGRICOLES.	FROMENT.			SEIGLE.			ORGE.			SARRASIN.		
		QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.
Flandre occidentale .	1 ^{er}	Médiocre . .	16	74	Bonne	20	72	Bonne	42	46	"	"	"
	2 ^e	Ordinaire . .	21	72	Assez bonne	21	73	Ordinaire . .	26	59	Ordinaire . .	26	62
	3 ^e	Ordinaire . .	23	76	Bonne	23	71	Bonne	47	62	Médiocre . .	18	65
	4 ^e	Bonne	19	88	Très-bonne.	24	75	Très-bonne.	40	60	Bonne	18	97
	5 ^e	Bonne	23	78	Excellente.	23	72	Très-bonne.	47	58	"	"	"
	6 ^e	Bonne	27	78	Assez bonne	24	72	Bonne	43	64	Médiocre . .	23	63
	7 ^e	Bonne	27	73	Assez bonne	25	74	Bonne	"	"	"	"	"
	8 ^e	Bonne	25	76	Bonne	26	74	Bonne	54	61	"	"	"
	9 ^e	Bonne	20	78	Bonne	16	74	Bonne	53	66	Ordinaire . .	19	73
	10 ^e	En partie bonne et en partie médiocre	21	78	Bonne	20	75	Bonne	28	64	Bonne	18	83
	11 ^e	Inférieure à celle de 1847 et 1848.	22	77	Inférieure à celle de 1848.	24	72	Bonne	"	"	Assez bonne	51	68
	12 ^e												
MOYENNE		Bonne	22	77	Bonne	23	75	Bonne	58	60	Assez bonne	22	68
Flandre orientale . .	1 ^{er}	Moyenne . .	28	76	Assez bonne	23	75	Moyenne . .	44	62	Mauvaise . .	20	55
	2 ^e	Bonne	21	71	Bonne	24	70	Bonne	50	60	Mauvaise . .	16	64
	3 ^e	Bonne	23	80	Bonne	27	75	Très-bonne.	37	66	Bonne	22	70
	4 ^e	Bonne	22	80	Bonne	24	72	Bonne	42	65	Ordinaire . .	54	65
	5 ^e	Bonne	23	75	Bonne	28	69	Bonne	40	63	Bonne	22	69
	6 ^e	Bonne	20	77	Bonne	23	69	Bonne	45	62	Bonne	"	"
	7 ^e	Bonne	25	77	Bonne	21	72	Bonne	30	62	Moyenne . .	21	61
	8 ^e	Bonne	26	78	Bonne	28	73	Très-bonne.	46	64	Moyenne . .	"	"
	9 ^e	Bonne	22	80	Très-bonne.	23	73	Bonne	54	60	Bonne	22	64
	10 ^e	Médiocre . .	24	78	Bonne	26	74	Bonne	39	63	Médiocre . .	14	70
	11 ^e	Moyenne . .	21	78	Bonne	26	76	Bonne	30	63	Médiocre . .	14	71
MOYENNE		Bonne	23	77	Bonne	25	75	Bonne	40	63	Médiocre . .	21	66

AVOINE.			FÈVES.			POIS.			POMMES DE TERRE		Observations.
QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare	
Médiocre...	50	42	Ordinaire..	24	76	Bonne.....	22	84	Meilleure que l'année précé- dente	Nil. 6,400	
Ordinaire..	28	45	"	"	"	Assez bonne	29	78	Supérieure.	15,900	
Ordinaire..	32	39	Très-bonne.	53	85	Très-bonne ré- colte extraor- dinaire.	28	83	Très-bonne.	"	
Ordinaire..	41	45	Assez bonne	25	80	Bonne.....	25	84	Meilleure que l'année précé- dente.	8,700	
Très-ordi- naire.	45	45	Ordinaire..	27	83	Bonne.....	38	90	Ordinaire..	12,500	
Médiocre...	50	52	Assez bonne	27	85	Bonne.....	55	85	Bonne.....	12,800	
Bonne.....	54	46	Bonne.....	28	81	Bonne.....	29	81	Bonne.....	13,400	
Très-bonne.	57	46	Très-bonne.	38	83	Bonne.....	51	82	Très-variée.	12,800	
Ordinaire..	50	45	Médiocre...	22	79	Assez bonne	16	83	Meilleure que les années pré- cédente.	10,500	
Bonne.....	52	47	Bonne.....	22	80	Bonne.....	18	80	Bonne.....	15,100	
Bonne.....	50	47	Assez bonne	21	81	Ordinaire..	22	76	Bonne.....	13,700	
Ordinaire..	40	45	Bonne.....	27	81	Bonne.....	26	82	Bonne.....	11,700	
Moyenne ..	50	50	"	"	"	Moyenne...	25	77	Moyenne...	8,000	
Bonne.....	27	43	"	"	"	Bonne.....	20	80	Médiocre...	8,450	
Médiocre...	55	46	Bonne.....	20	80	Bonne.....	50	82	Médiocre...	8,800	
Très-bonne.	41	48	"	"	"	"	"	"	"	"	
Très-bonne.	58½	44	"	"	"	"	"	"	Bonne.....	"	
Médiocre ..	56	42	Bonne.....	22	84	Bonne.....	"	"	Médiocre...	"	
Bonne.....	53	42	Bonne.....	25	80	Bonne.....	27	80	Bonne.....	14,500	
Assez bonne	37	45	Médiocre...	24	80	Bonne.....	52	"	Assez bonne	14,900	
Ordinaire..	35½	43	Mauvaise...	15	80	"	"	"	Bonne.....	12,000	
Assez bonne	40	44	Bonne.....	"	"	Bonne.....	"	"	Assez bonne	"	
Bonne.....	42	45	Bonne.....	20	80	Bonne.....	12	81	Assez bonne	15,000	
Bonne.....	57	44	Bonne.....	20	80	Bonne.....	24	80	Assez bonne	11,578	

La maladie a encore forte-
ment attaqué les pommes de
terre dans ce district. On peut
compter un quart de perte.

PROVINCES.	DISTRICTS AGRICOLES.	FROMENT.			SEIGLE.			ORGE.			SARRASIN.		
		QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.
Hainaut	1 ^{er}	Ordinaire..	24	78	Ordinaire..	21	70	Bonne....	70	54	»	»	»
	2 ^e	Assez bonne	28	75	Assez bonne	24	74	Bonne....	42	50	»	»	»
	3 ^e	Bonne.....	22	78	Assez bonne	19	74	Médiocre...	40	59	»	»	»
	4 ^e	Bonne.....	22	80	Médiocre...	18	70	Bonne....	43	70	Bonne....	40	70
	5 ^e	Bonne.....	22	77	Médiocre...	20	70	Médiocre...	33	60	Bonne....	»	»
	6 ^e	Bonne.....	23	78	Bonne.....	27	73	Bonne....	46	63	»	»	»
	7 ^e	Bonne.....	29	78	Médiocre...	18	71	Supérieure.	45	63	»	»	»
	8 ^e	Bonne.....	23	79	Médiocre...	18	74	Bonne....	43	63	»	»	»
	9 ^e	Médiocre...	23	73	Médiocre...	20	72	Très-bonne.	43	60	»	»	»
	10 ^e	Bonne.....	15	83	Bonne.....	18	78	Bonne....	50	72	»	»	»
	11 ^e	Bonne.....	24	79	Bonne.....	23	76	Assez bonne	48	64	»	»	»
	12 ^e	Ordinaire..	20	78	Ordinaire..	18	74	Bonne....	57	56	»	»	»
	MOYENNE	Bonne.....	23	78	Médiocre...	20	73	Bonne....	44	59	Bonne....	40
Liège	1 ^{er}	Bonne.....	24½	78	Bonne.....	27	69	Bonne....	23	61	»	»	»
	2 ^e	Bonne.....	18	80	Satisfaisante	18	73	Bonne....	22	53	»	»	»
	3 ^e	Moyenne..	20	»	Moyenne..	25	»	Ordinaire..	27	»	»	»	»
	4 ^e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	5 ^e	Bonne.....	18½	74	Assez bonne	17	70	Médiocre...	»	»	»	»	»
	6 ^e	Inférieure..	19	»	Bonne.....	21	»	»	»	»	»	»	»
	7 ^e	Bonne.....	25	76	Bonne.....	23	70	Bonne....	56	60	»	»	»
	8 ^e	Bonne.....	23	78	Bonne.....	21	72	Bonne....	28	»	»	»	»
	9 ^e	Bonne.....	19	81	Bonne.....	21	73	Bonne....	28	60	»	»	»
	10 ^e	Bonne.....	23	»	Assez bonne	23	»	Assez bonne	18	»	»	»	»
	11 ^e	»	»	»	Bonne.....	22	83	Bonne....	»	»	»	»	»
	12 ^e	Très-bonne.	18	80	Très-bonne.	19	72	»	»	»	»	»	»
	13 ^e	Très-bonne.	29	»	Très-bonne.	30	»	Très-bonne.	28	»	»	»	»
	14 ^e	Médiocre...	16	»	Satisfaisante	17	»	Bonne....	19	»	»	»	»
MOYENNE	Bonne.....	21	78	Bonne.....	21	73	Bonne....	23	59	»	»	»

AVOINE.			FÈVES.			POIS.			POMMES DE TERRE		Observations.
QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	
Bonne	75	45	Ordinaire..	22	100	"	"	"	Bonne.....	10,800	<p>La maladie des pommes de terre a fait irruption dans ce district. On ne peut guère espérer que 3/4 de récolte.</p> <p>La maladie s'est aussi déclarée dans ce district.</p>
Bonne.....	48	24	Assez bonne	25	80	Médiocre ..	16	76	Médiocre ..	6,000	
Très-bonne.	45	45	Bonne.....	17	90	Bonne.....	18	90	Bonne.....	"	
Très-bonne.	55	42	Très-bonne.	50	85	Bonne.....	18	80	Bonne.....	15,500	
Bonne.....	"	"	Très-médiocre.	"	"	Médiocre ..	"	"	"	"	
Bonne.....	40	43	Mauvaise..	12	84	"	"	"	Mauvaise ..	13,500	
Bonne.....	40	45	Moyenne ..	17	82	"	"	"	Passable...	12,000	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	Bonne.....	"	
"	"	"	Médiocre ..	"	"	Bonne.....	"	"	Bonne.....	"	
Bonne.....	35	50	Bonne.....	20	90	Bonne.....	19	90	Bonne.....	12,000	
Bonne.....	58	47	Bonne.....	24	87	Bonne.....	24	87	Bonne.....	"	
Très-bonne.	58	44	Très-bonne.	22	84	Très-bonne.	19	84	Médiocre ..	20,000	
Bonne.....	48	27	Assez bonne	20	87	Bonne.....	19	84	Bonne.....	12,540	
Très-bonne.	40	45	Médiocre...	14	88	"	"	"	Bonne.....	19,080	<p>La maladie s'est déclarée parmi les pommes de terre dans ce district, et elle paraît être plus désastreuse que l'année dernière.</p>
Bonne.....	28	44	Bonne.....	15	76	Bonne.....	16	73	"	"	
Bonne.....	55	"	"	"	"	"	"	"	Bonne.....	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Médiocre ..	"	"	Très-mauvaise.	"	"	Passable...	"	"	Bonne.....	"	
Bonne.....	51	"	Bonne.....	19	"	"	"	"	Mauvaise...	"	
Médiocre...	35	55	Mauvaise...	7	80	Médiocre...	11	76	Bonne.....	14,500	
Bonne.....	30	"	"	"	"	"	"	"	Supérieure.	14,000	
Médiocre...	50	48	Mauvaise...	15	91	"	"	"	Très-bonne.	14,025	
Médiocre...	20	"	"	"	"	"	"	"	Bonne.....	11,200	
Médiocre...	"	"	"	"	"	"	"	"	Bonne.....	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Très-bonne.	40	"	"	"	"	"	"	"	Très-bonne.	12,000	
Passable...	18	"	Mauvaise...	"	"	Bonne.....	"	"	Bonne.....	"	
Bonne.....	50	42	Mauvaise..	13	83	Bonne.....	15	77	Bonne.....	14,284	

PROVINCES.	DISTRICTS AGRICOLES.	FROMENT.		SEIGLE.		ORGE.		SARRASIN.					
		QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.			
Limbourg	1 ^{er}	Bonne.....	25	80	Bonne.....	27	76	Bonne.....	25	60	Ordinaire..	10	54
	2 ^e	Bonne.....	17	"	Bonne.....	18	"	Bonne.....	26	"	Bonne.....	25	"
	3 ^e	Moyenne...	11	80	Bonne.....	18½	66	"	"	"	Mauvaise...	17	75
	4 ^e	Bonne.....	27	77	Bonne.....	26	70	Bonne.....	43	66	"	"	"
	5 ^e	Bonne.....	25	80	Bonne.....	28	76	Bonne.....	50	76	"	"	"
	6 ^e	Bonne.....	22	79	Bonne.....	26	72	Bonne.....	26	63	"	"	"
	7 ^e	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	8 ^e	Bonne.....	22½	80	Bonne.....	20	78	Bonne.....	56	64	Bonne.....	56	55
	9 ^e	Bonne.....	17	80	Bonne.....	18	76	Médiocre...	19	64	Médiocre...	20	56
	10 ^e	Mauvaise...	24	70	Bonne.....	22	75	"	"	"	Mauvaise...	5	55
MOYENNE....	Bonne.....	21	78	Bonne.....	23	75	Bonne.....	50	63	Médiocre...	19	59
Luxembourg	1 ^{er}	Bonne.....	16	78	Bonne.....	17	73	Bonne.....	18	65	Bonne.....	20	55
	2 ^e	Bonne.....	16	78	Bonne.....	17	73	Bonne.....	18	65	Bonne.....	24	55
	3 ^e	Bonne.....	22	74	Bonne.....	25	75	Bonne.....	25	50	Bonne.....	52	40
	4 ^e	Bonne.....	22	75	Bonne.....	25	74	Bonne.....	50	50	Bonne.....	52	45
	5 ^e	"	"	"	Très-bonne.	17	75	Bonne.....	18	60	Très-bonne.	17	65
	6 ^e	"	"	"	Très-bonne.	15	89	Bonne.....	12	72	"	"	"
	7 ^e	Bonne.....	26	58	Bonne.....	19	70	Bonne.....	14	65	"	"	"
	8 ^e	Bonne.....	17	66	Bonne.....	27	75	Passable...	14	62	"	"	"
	9 ^e	"	"	"	Excellente.	53	75	"	"	"	"	"	"
	10 ^e	"	"	"	Bonne.....	52	75	"	"	"	Bonne.....	20	50
	11 ^e	"	"	"	Très-bonne.	51	70	"	"	"	"	"	"
	12 ^e	Médiocre...	26	77	Très-bonne.	28	72	Bonne.....	27	70	Bonne.....	20	60
	13 ^e	Bonne.....	22	75	Très-bonne.	55	74	Bonne.....	22	60	Bonne.....	18	60
	14 ^e	Bonne.....	22	75	Très-bonne.	53	70	Bonne.....	22	60	Bonne.....	19	60
	15 ^e	Bonne.....	22	75	Bonne.....	27	70	Bonne.....	40	60	Mauvaise...	"	"
MOYENNE....	Bonne.....	21	75	Très-bonne.	25	76	Bonne.....	21	61	Bonne.....	22	54

AVOINE.			FÈVES.			POIS.			POMMES DE TERRE		Observations.
QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare	
Passable...	26	43	"	"	"	"	"	"	Bonne....	Kil. 14,000	
Bonne....	27	48	"	"	"	"	"	"	Bonne....	"	
Moyenne ..	27	42	"	"	"	"	"	"	Bonne....	8,100	
Bonne....	53	50	"	"	"	"	"	"	Bonne....	"	
Bonne....	50	47	Bonne....	20	80	Bonne....	20	80	Bonne....	7,000	
Bonne....	23	48	Médiocre...	17	83	Bonne....	17	78	Bonne....	16,000	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Bonne....	50	45	Mauvaise ..	"	73	Mauvaise ..	"	73	Bonne....	27,000	
Bonne....	20	56	"	"	"	Bonne....	15	80	Assez bonne	9,600	
Mauvaise ..	16	40	Bonne....	43	80	Bonne....	50	80	Bonne....	11,000	
Bonne....	26	43	Médiocre ..	27	80	Bonne....	20	78	Bonne....	13,242	
Bonne....	20	50	Bonne....	16	80	Bonne....	18	83	Bonne....	13,000	
Bonne....	20	50	Bonne....	16	80	Bonne....	18	83	Bonne....	13,200	
Bonne....	50	53	"	"	"	Bonne....	20	74	Bonne....	15,650	
Bonne....	50	55	Bonne....	36	80	Bonne....	25	73	Bonne....	19,500	
Bonne....	20	47	"	"	"	"	"	"	Très-bonne.	17,000	
Ordinaire ..	19	59	"	"	"	"	"	"	Bonne....	14,700	
Bonne....	23	45	"	"	"	"	"	"	Bonne....	14,700	
Bonne....	56	43	"	"	"	"	"	"	Bonne....	16,800	
Très-bonne.	42	42	"	"	"	"	"	"	Très-bonne.	19,600	
Bonne....	50	43	"	"	"	"	"	"	Bonne....	12,000	
Bonne....	56	45	"	"	"	"	"	"	Bonne....	22,000	
Bonne....	26	42	"	"	"	"	"	"	Assez bonne	22,300	
Très-bonne.	40	43	Bonne....	22	70	Bonne....	20	70	Excellente..	"	
Très-bonne.	40	43	Bonne....	22	70	Bonne....	20	73	Excellente.,	21,000	
Bonne....	57	50	"	"	"	"	"	"	Très-bonne.	12,000	
Bonne....	50	43	Bonne....	22	76	Bonne....	20	77	Bonne....	16,332	

Dans ce district les pommes de terre ont été attaquées à la fin du mois d'août.

PROVINCES.	DISTRICTS AGRICOLES.	FROMENT.			SEIGLE.			ORGE.			SARRASIN.		
		QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.
Namur	1 ^e	Bonne	21	73	Assez bonne	19	70	Bonne	55	60	»	»	»
	2 ^e	Bonne	16	72	Bonne	18	68	Bonne	52	60	»	»	»
	3 ^e	Laisse à dési- sirer.	18	74	Laisse à dési- sirer.	18	70	Bonne	42	62	»	»	»
	4 ^e	Assez bonne	20	73	Assez bonne	19	69	»	»	»	»	»	»
	5 ^e	Bonne	16	73	Assez bonne	15	76	Assez bonne	20	62	Bonne	54	43
	6 ^e	Bonne	21	70	Ordinaire . .	21	50	Bonne	32	55	»	»	»
	7 ^e	Bonne	»	»	Médiocre . .	16	70	Médiocre . .	16	58	Bonne	52	44
	8 ^e	Bonne	20	70	Bonne	18	68	Bonne	30	56	Bonne	56	»
	9 ^e	Bonne	18	73	Bonne	15	70	Bonne	20	50	Bonne	56	41
	10 ^e	Bonne	18	73	Bonne	15	70	Bonne	20	50	Bonne	56	41
Moyenne	Bonne	18	75	Assez bonne	17	68	Bonne	27	57	Bonne	54	42	
RÉCAPITULATION.	Anvers	Bonne	19	80	Bonne	19	71	Bonne	51	65	Bonne	25	65
	Brabant	Bonne	19	78	Médiocre . .	17	71	Bonne	53	62	Bonne	22	69
	Flandre occidentale.	Bonne	22	77	Bonne	25	75	Bonne	38	60	Assez bonne	22	68
	Flandre orientale .	Bonne	23	77	Bonne	23	75	Bonne	40	65	Médiocre . .	21	66
	Hainaut	Bonne	25	78	Médiocre . .	20	75	Bonne	44	59	Bonne	40	70
	Liège	Bonne	21	78	Bonne	21	75	Bonne	23	59	»	»	»
	Limbourg	Bonne	21	78	Bonne	25	73	Bonne	50	63	Médiocre . .	19	59
	Luxembourg	Bonne	21	75	Très-bonne	23	76	Bonne	21	61	Bonne	22	54
Namur	Bonne	18	73	Assez bonne	17	68	Bonne	27	57	Bonne	54	24	
Moyenne pour tout le royaume	Bonne	21	77	Bonne	20	72	Bonne	52	61	Bonne	25	61	

AVOINE.			FÈVES.			POIS.			POMMES DE TERRE		Observations.
QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	POIDS de l'hectolitre.	QUALITÉ.	PRODUIT par hectare.	
Bonne.....	57	40	Bonne.....	22	65	Très-bonne.	20	65	Bonne.....	16,000	
Médiocre...	28	47	Médiocre...	"	"	"	"	"	Bonne.....	11,400	
Bonne.....	45	40	Très-bonne.	20	62	Très-bonne.	18	62	"	"	
Médiocre...	45	41	Bonne.....	"	"	Bonne.....	"	"	Bonne.....	"	
Assez bonne	26	46	"	"	"	"	"	"	Bonne.....	20,000	
Bonne.....	57	57	Ordinaire..	21	60	"	"	"	"	"	
Médiocre...	24	45	Bonne.....	17	70	Très-bonne.	20	70	Bonne.....	15,000	
Assez bonne	26	55	Médiocre...	17	60	Bonne.....	20	65	"	"	
Bonne.....	18	40	Moyenne..	15	60	Moyenne..	12	60	"	"	
Bonne.....	18	40	Moyenne..	15	60	Moyenne..	12	60	"	"	
Assez bonne	50	41	Bonne.....	17	62	Bonne.....	17	65	Bonne.....	15,000	
Bonne.....	36	42	Mauvaise..	17	80	Bonne.....	20	82	Bonne.....	15,840	
Bonne.....	54	47	Assez bonne	20	79	Bonne.....	19	82	Bonne.....	15,600	
Ordinaire..	40	45	Bonne.....	27	81	Bonne.....	26	82	Bonne.....	11,760	
Bonne.....	57	44	Bonne.....	20	80	Bonne.....	24	80	Assez bonne	11,578	
Bonne.....	48	27	Assez bonne	20	87	Bonne.....	19	84	Bonne.....	12,540	
Bonne.....	50	42	Mauvaise..	15	85	Bonne.....	15	77	Bonne.....	14,284	
Bonne.....	26	43	Médiocre...	27	80	Bonne.....	20	78	Bonne.....	15,242	
Bonne.....	50	45	Bonne.....	22	76	Bonne.....	20	77	Bonne.....	16,552	
Assez bonne	50	41	Bonne.....	17	62	Bonne.....	17	65	Bonne.....	15,600	
Bonne.....	54	42	Assez bonne	20	78	Bonne.....	19	78	Bonne.....	14,064	

ANNEXE N° 4.

Produits de la récolte dans une année ordinaire et en 1849.

DENRÉES.	ÉTENDUE CULTIVÉE. — Année ordinaire.	PRODUIT PAR HECTARE d'une année ordinaire.	PRODUIT TOTAL d'une année ordinaire.	PRODUIT PAR HECTARE EN 1849.	PRODUIT TOTAL EN 1849.	DIFFÉRENCE entre LE PRODUIT PAR HECTARE pour une ANNÉE ORDINAIRE ET 1849.		DIFFÉRENCE entre LE PRODUIT TOTAL pour une ANNÉE ORDINAIRE ET 1849.		Observations.
						EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	
Froment	Hectares, 250,452	18.18	4,289,285	21	6,859,072	2.82	"	649,819	"	
Seigle.....	278,462	18.20	5,068,008	20	5,569,240	1.80	"	501,252	"	
Orge et escurgeon	89,687	51.66	2,859,600	52	2,869,984	0.34	"	50,584	"	
Avoine....	197,857	30.63	6,060,747	54	6,726,488	5.57	"	665,705	"	
Pois et vesces.....	14,507	16.02	232,402	19	275,653	2.98	"	45,251	"	
Sarrasin.....	26,088	21.57	562,635	25	652,125	5.45	"	89,472	"	
Pommes de terre.....	112,155	200.78	22,514,465	200.64	22,508,766	"	0.14	"	5,699	

[N° 11.]

(20)

ANNEXE N° 5.

Renseignements sur l'état de la récolte de 1849, dans les pays étrangers.

FRANCE.

BORDEAUX, 19 septembre 1848. — La récolte des blés, sans être abondante, est très-satisfaisante et la qualité ne laisse rien à désirer. Poids du froment : 80 à 82 kilogrammes l'hectolitre.

Les avoines ont bien réussi, mais elles sont légères; leur poids varie de 44 à 47 kilogrammes.

Les légumes et menus grains ont manqué partout, par suite des grandes sécheresses.

Les approvisionnements sont peu considérables, mais si des besoins se manifestaient, on trouverait des ressources abondantes dans tout le bassin de la Garonne où la récolte a été magnifique en quantité et en qualité.

NANTES, 15 septembre 1849. — Les renseignements ci-dessous concernent cinq départements, ceux de la Loire inférieure, de la Vendée, de la Mayenne, de la Sarthe et de Maine-et-Loire.)

Le froment promet une bonne récolte ordinaire pour la qualité et la quantité. Il reste dans les greniers environ un quart de la récolte de 1848.

L'orge est très-abondante dans le département de Mayenne et de la Sarthe; celui de Maine-et-Loire n'a donné qu'une récolte ordinaire. Dans ces trois départements, la récolte de 1848 est loin d'être épuisée.

Les pommes de terre paraissent devoir donner un produit abondant et presque complètement exempt de la maladie.

Les seigles ne pourront donner qu'un aliment insignifiant à l'exportation.

La récolte des avoines, des fèves, des haricots a généralement réussi. Celle des blés sarrasins est encore pendante et ses résultats ne peuvent être appréciés que vers le milieu du mois d'octobre.

Indépendamment des réserves nécessaires aux besoins de la consommation des cinq départements précités, ils pourront fournir à l'exportation, par le port de Nantes, pendant l'année 1849-1850, les quantités approximatives suivantes :

Froment	550,000 à 600,000	hectolitres pesant de 77 à 80	kil.
Orge	550,000 à 400,000	»	» 65 à 66 »
Fèves	45,000 à 50,000	»	» 74 à 75 »
Haricots	30,000 à 40,000	»	» 80 à 82 »
Avoine	150,000 à 200,000	»	» 48 à 50 »
Pommes de terre	75,000 à 100,000	»	»

BOULOGNE-SUR-MER, 11 septembre 1849. — (Départements du Pas-de-Calais et de la Somme.) — La récolte des céréales dans ces deux départements a été généralement bonne et au-dessus d'une récolte ordinaire.

HAVRE, 11 septembre 1849. — Dans les environs du Havre, à 20 lieues à la

ronde, la récolte des céréales a été excellente, elle est estimée à un quart en sus de la récolte de 1848. Le blé pèse de 78 à 80 kilogrammes.

Dans ce moment il y a en magasin, au Havre, 7,000 à 8,000 hectolitres de blé de Nantes, provenant de la récolte de 1848.

MARSEILLE, 25 septembre 1849. — En Provence, la récolte des blés a été très-satisfaisante; dans toutes les localités, elle suffit aux besoins de la consommation.

En Languedoc, la récolte a été généralement bonne. La Corse a aussi été favorisée et a déjà envoyé à Marseille une partie de ses productions, ce qui n'avait pas eu lieu depuis longtemps. Le dépôt, à Marseille, de céréales indigènes est insignifiant, il est nul en céréales exotiques.

MONTPELLIER, 12 octobre 1849. — La récolte du littoral de la Méditerranée, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône, ainsi que de tout le midi de la France, a été, cette année, très-bonne et au-dessus d'un produit ordinaire.

ENVIRONS DE PARIS. — La récolte dans le rayon de Paris sera à peine celle d'une année moyenne en quantité et la qualité en sera mauvaise.

Le déficit ne sera pas seulement dans la quantité, mais aussi dans le rendement. Si les blés de 1848 pouvaient rendre de 75 à 76 p. c. de farine, les blés de 1849, dans leur ensemble, en rendront difficilement 70. Il en faudra donc une plus grande quantité pour faire la même quantité de farine.

Ce déficit ne pourra avoir ses effets que plus tard parce que, dans le moment, les blés vieux fournissent le nécessaire, mais ses conséquences se feront sentir quand la meunerie n'aura plus d'autres ressources pour l'alimentation de ses usines que les blés de 1849.

HOLLANDE.

GRONINGUE, 12 septembre 1849. — Le résultat de la récolte, dans la province de Groningue, est assez satisfaisant.

Le froment a donné une quantité médiocre, mais la qualité est très-bonne; il en est de même du seigle.

L'orge est assez bonne, la récolte de l'avoine n'est pas très-riche, celle des fèves est très-abondante.

La maladie des pommes de terre a reparu, mais avec beaucoup moins d'intensité, et on pense que le produit de la récolte de ce tubercule sera d'un tiers au-dessus de l'année précédente.

Il ne reste presque plus de froment de la récolte précédente, dans les magasins, mais il y a encore du seigle en très-grande quantité, non-seulement chez les négociants, mais aussi chez les cultivateurs.

AMSTERDAM, 11 septembre 1849. — La recette n'a pas répondu à l'attente que le beau temps avait promis de former, cependant elle dépasse, tant en qualité qu'en quantité, quelque peu un terme moyen.

ROTTERDAM, 11 octobre 1849. — Le froment est d'une qualité satisfaisante et la quantité égale à celle de la récolte de 1848.

Le seigle est d'une moindre production; mais la qualité en est bonne.

L'avoine et l'orge sont abondants et de bonne qualité.

Le sarrasin ne répond qu'à une récolte moyenne, toutefois la qualité en est bonne.

Les fèves et les pois sont abondants et ne laissent rien à désirer.

Les approvisionnements à Rotterdam sont taxés à 6,000 lasts de froment, 12,000 lasts de seigle et 800 lasts d'orge.

ALLEMAGNE.

HAMBOURG, 29 septembre 1849. — Dans les contrées voisines de Hambourg, la récolte des céréales de toute espèce est très-satisfaisante. La qualité est bonne et la quantité est beaucoup plus considérable que dans les années ordinaires. La récolte des pommes de terre est très-bonne.

Dans le moment les approvisionnements sont très-peu considérables, soit à Hambourg soit dans les autres ports du Nord.

DANZIG, le 17 septembre 1849. — La récolte du froment est généralement bonne en Prusse, elle est même abondante, mais elle laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la qualité. La récolte du seigle est médiocre, tant en quantité qu'en qualité.

On présume que la récolte de ces deux céréales donnera le même résultat en Pologne et en Russie.

La récolte des pommes de terre paraît devoir être abondante, bien que la maladie ait encore reparu.

Au 31 août les approvisionnements des magasins de Danzig se montaient à :

54,851	hectolitres de froment.
122,553	id. seigle.
9,000	id. d'orge.
3,000	id. de pois.

Pendant le même mois il a été exporté du port de Danzig pour la Belgique 350 hect. de froment.

ANGLETERRE.

LIVERPOOL, 12 septembre 1849. — (Comté de Lancaster). — Le froment, l'avoine et l'orge ont donné une bonne récolte ordinaire. Le comté de Lancaster est plus industriel qu'agricole. Il doit avoir recours, pour la consommation, à l'Irlande, à l'Écosse, aux États-Unis, à la Russie et même, cette année, il devra venir s'approvisionner en Belgique.

La récolte des pommes de terre hâtives ne laisse rien à désirer, tant en qualité qu'en quantité. Quant aux pommes de terre tardives, on ne peut encore rien préjuger ; cependant on pense que la récolte sera bonne, bien que, dans quelques localités, la feuille de cette plante soit attaquée de la maladie.

DUBLIN, 12 septembre 1849. — La récolte du froment est bonne, mais la qualité est inférieure à une année ordinaire. — L'avoine a donné une récolte plus qu'ordinaire pour la quantité, mais la qualité laisse un peu à désirer.

L'orge a donné une récolte moyenne.

GLASGOW, 11 septembre 1849. — La récolte de toutes les céréales est magnifique et, de mémoire d'homme, on n'en a vu une plus belle.

ÉCOSSE.

PERTSHIRE.—La récolte de l'orge et de l'avoine est la meilleure qu'on ait eue depuis plusieurs années. — La maladie des pommes de terre a reparu d'une manière plus générale que lors de la première apparition.

BERWICK. — La récolte des pommes de terre est bien au-dessus d'une année ordinaire. Cependant un nombre assez considérable de ces tubercules a encore été attaqué de la maladie.

ELGIN. — La maladie des pommes de terre a fait de grands progrès dans ce canton et sera plus nuisible que dans les années précédentes.

LEITH. — Dans les terres basses, la récolte a eu lieu dans les circonstances les plus favorables ; dans les terres élevées, quelques champs d'avoine et d'orge ont entièrement été perdus.

ÉDIMBOURG. — La maladie des pommes de terre a de nouveau reparu, mais avec moins d'intensité que les années précédentes. On évalue à un cinquième de la récolte le nombre de ces tubercules atteints de la maladie.

THURSO. — La récolte de l'orge peut être évaluée à celle d'une bonne année ordinaire. — Les navets présentent un aspect favorable. — La maladie fait des progrès rapides dans les champs de pommes de terre.

STORNAWAY. — Il y a eu réapparition de la maladie des pommes de terre, mais avec beaucoup moins de force que les années précédentes.

LEITH, 8 octobre 1849. — La récolte du froment en Écosse est magnifique, elle dépasse d'un tiers celle d'une année ordinaire, mais la qualité laisse à désirer.

L'orge est abondante et a produit un cinquième de plus que dans une année ordinaire. — La récolte de l'avoine n'est pas aussi belle que celle des deux céréales ci-dessus, mais la qualité en est bonne.

TALMOUTH, 27 septembre 1849. — La récolte du froment est très-bonne. — Celle de l'orge est égale à une année ordinaire, et celle de l'avoine est médiocre.

Les approvisionnements sont fort petits dans le voisinage de Talmouth, soit en céréales du pays, soit en céréales étrangères.

RUSSIE.

ODESSA, 12 octobre 1849. — Dans les environs d'Odessa la récolte est faible, tant sous le rapport de la qualité que de la quantité. — En Bessarabie, à l'exception de quelques districts des environs de Kichinev, la récolte a dépassé toute attente. — Dans la Podolie et la Wolhynie, la récolte de toutes les céréales y est très-abondante et d'une excellente qualité.

Il y a en dépôt à Odessa, savoir :

460,000	tchetverts	(de 2 ¹ / ₁₀ hectolitres)	de froment tendre
10,000	id.	id.	froment dur.
7,000	id.	id.	seigle.
2,000	id.	id.	orge.

ANNEXE N° 6.

A. — *Prix moyen, par année, du froment et du seigle de 1834 à 1848 inclusivement, vendus sur les marchés belges.*

Années.	Froment.	Seigle.
1834. . . . fr.	15 86	8 41
1835.	14 67	8 91
1836.	15 58	10 05
1837.	16 62	11 01
1838.	21 17	12 58
1839.	25 86	13 54
1840.	22 21	13 61
1841.	19 98	11 51
1842.	22 16	13 11
1843.	19 41	13 80
1844.	17 75	10 55
1845.	20 22	13 79
1846.	24 27	18 71
1847.	51 14	21 62
1848.	17 94	10 71

B. — *Prix moyen des grains, etc., vendus en Belgique pendant les années 1854 à 1848.*

ANNÉES.	PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE.					PRIX MOYEN DE 100 KILOGRAMMES.		
	MÉTÉIL.	SARRASIN.	AVOINE.	ORGE.		POMMES DE TERRE.	FOIN.	PAILLE.
				ESCORGEON.	TARDIVE.			
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
1854.	9 85	9 14	6 09	8 57	9 25	5 95	7 52	4 48
1855.	11 14	10 02	6 57	8 51	8 32	5 50	6 78	4 51
1856.	12 50	9 55	5 97	9 47	9 45	5 71	6 45	5 78
1857.	14 08	8 71	6 45	9 62	9 84	5 25	6 49	4 19
1858.	16 05	9 91	6 88	10 75	11 17	5 54	6 17	4 52
1859.	18 06	10 75	6 35	11 45	12 01	5 84	6 90	4 42
1860.	17 68	12 25	8 14	12 78	12 87	4 28	6 75	4 45
1861.	15 10	10 69	6 72	10 90	10 87	5 80	7 58	4 46
1862.	16 92	15 61	6 69	10 58	10 63	4 86	7 35	4 58
1863.	16 82	12 40	7 06	11 47	11 55	4 46	7 39	5 06
1864.	15 64	10 31	6 05	10 40	10 56	5 59	6 59	4 07
1865.	16 23	12 67	6 64	11 57	11 02	5 85	6 98	4 54
1866.	22 08	16 67	8 20	12 54	15 86	8 52	6 99	4 25
1867.	25 81	17 72	9 77	16 86	17 08	7 76	7 84	4 58
1868.	15 49	10 71	6 50	9 82	10 00	5 15	7 10	5 80

D. — *Prix des grains à Odessa, en 1848 et du 1^{er} janvier au 5 octobre 1849.*

ÉPOQUES.	PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE.					
	BLÉ TENDRE, 1 ^{re} qualité.	BLÉ TENDRE, 2 ^e qualité.	BLÉ DUR.	SEIGLE.	ORGE,	AVOINE.
1848. 14 janvier	Fr. c. 12 90	Fr. c. 12 34	Fr. c. 11 23	Fr. c. 7 48	Fr. c. 5 68	Fr. c. 6 37
» 21 janvier	12 81	12 25	11 57	7 71	5 89	6 28
» 3 mars	12 60	11 91	11 91	7 12	5 95	5 95
» 17, 24 et 31 mars. .	11 49	10 53	11 35	7 39	5 73	6 28
» 2 juin.	10 66	10 12	10 39	6 23	4 99	4 17
» 16 juin.	10 66	10 12	10 39	5 61	4 36	4 17
» 23 et 30 juin	10 66	10 12	10 39	5 73	4 36	4 17
» 7 juillet.	10 53	9 71	10 39	5 73	4 36	4 24
» 14 juillet.	10 94	9 98	10 39	5 73	4 36	4 80
» 21 et 28 juillet. . .	11 22	9 98	10 39	5 42	4 36	5 46
» 4 août	12 21	11 37	11 22	6 56	5 88	5 73
» 11 août	12 72	12 08	11 22	6 71	5 88	5 88
» 18 août	13 00	12 31	11 67	6 71	5 88	5 88
» 25 août	12 86	11 76	11 67	6 71	5 88	5 88
» 8 septembre.	13 27	12 72	12 18	6 83	5 88	5 88
» 12, 22 et 29 septemb.	12 99	12 49	12 18	7 11	5 88	7 11
» 6 octobre	13 13	12 49	12 18	7 38	6 28	7 65
» 13 octobre	13 40	12 46	12 18	7 93	6 28	7 93
» 20 octobre	13 68	12 86	12 76	7 38	6 28	8 48
» 27 octobre	13 62	12 66	12 52	7 75	6 79	8 43
» 3 et 10 novembre . .	13 31	12 36	12 49	7 87	6 78	8 42
» 1 ^{er} décembre	12 91	12 29	12 78	7 37	6 27	8 42
» 8, 15, 22 et 29 déc.	12 70	12 34	12 70	7 37	6 27	8 46
Moyenne	12 36	11 62	11 57	6 86	5 66	6 25

ÉPOQUES.	PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE.					
	BLÉ TENDRE, 1 ^{re} qualité.	BLÉ TENDRE, 2 ^e qualité.	BLÉ DUR.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.
1849. 5 janvier	Fr. c. 12 70	Fr. c. 12 34	Fr. c. 12 70	Fr. c. 7 37	Fr. c. 6 27	Fr. c. 8 46
12, 19 et 26 janvier.	12 31	11 77	12 31	7 14	6 13	8 20
2 et 9 février	12 38	11 84	12 38	7 19	6 11	8 25
16 février	12 11	12 30	12 44	7 76	6 66	9 10
16 mars	13 05	12 13	12 51	7 18	6 65	9 70
23 mars	12 91	12 13	11 96	7 18	6 65	9 46
30 mars	12 78	11 47	12 31	7 18	6 65	9 46
6 avril	13 06	12 13	11 98	7 18	6 12	9 46
13 avril	12 73	11 09	12 54	7 18	6 12	8 20
20 avril	"	11 75	12 26	7 18	6 12	8 30
27 avril	"	12 11	12 26	7 18	6 12	10 38
4 mai	"	11 58	12 19	8 25	6 12	10 38
11 mai	"	11 66	12 19	7 15	"	9 75
25 mai	12 29	11 27	11 90	6 56	"	9 48(a)
8 juin	12 29	11 27	11 90	5 00	5 62	7 71
15 juin	11 95	11 37	11 06	4 73	4 75	4 86
22 juin	12 60	11 53	10 68	5 86	6 00	4 51
29 juin	12 48	11 18	10 78	4 59	4 98	4 51
6 juillet	12 41	10 88	10 84	5 93	4 98	4 99
13 juillet	12 60	11 53	11 03	5 93	4 98	6 30
20 juillet	12 41	11 50	11 03	5 93	4 98	5 93
27 juillet	12 22	11 16	11 11	6 51	4 98	5 00
3 août	12 25	11 06	10 80	6 62	5 52	7 29
10 août	12 50	11 60	11 08	6 62	5 52	7 24
17 août	12 21	11 98	10 71	6 43	5 52	7 14
24 août	11 28	9 91	10 71	6 15	6 16	8 05
31 août	11 40	10 35	10 59	6 15	5 69	8 05
7 septembre	11 12	10 02	10 58	6 15	5 96	6 91
14 septembre	11 54	10 30	10 50	5 60	6 29	6 63
21 septembre	11 54	10 25	11 54	5 55	6 23	6 71
28 septembre	11 88	10 40	11 34	"	6 20	8 84
5 octobre	12 02	10 66	11 19	6 08	6 20	6 62

(a) Extrait d'une lettre du consul belge à Odessa. — « Les prix des blés sur les marchés étrangers, les apparences d'une récolte abondante dans beaucoup de pays et dans l'intérieur de l'empire, exercent une grande influence sur le marché d'Odessa. Le commerce des blés est négligé, les denrées sont en baisse surtout celles qui ne sont pas de première qualité. »

E — *Prix moyens comparés en francs et par hectolitre du froment et du seigle, en 1848 et 1849, dans quelques pays et sur quelques places d'Europe.*

ÉPOQUES.	BELGIQUE.		FRANCR.	ANGLETERRE.		TRIESTE.		ODBSSA.		DANZIG.	
	FROMENT	SEIGLE.	FROMENT	FROMENT	SEIGLE.	FROMENT	SEIGLE.	FROMENT	SEIGLE.	FROMENT	SEIGLE.
1848.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
Janvier....	21 26	15 62	19 27	22 54	15 52	»	»	12 15	7 48	»	»
Février....	19 40	11 88	19 17	21 67	15 25	14 82	12 92	»	»	»	»
Mars.....	18 28	11 08	18 16	21 64	12 66	14 82	12 50	12 14	7 12	»	»
Avril.....	16 97	10 57	15 95	21 18	12 76	14 85	12 42	»	»	»	»
Mai.....	17 24	10 51	16 50	20 99	15 80	»	»	»	»	»	»
Juin.....	16 45	9 82	15 60	20 49	12 95	14 47	11 10	10 59	6 25	»	»
Juillet....	16 79	9 75	15 40	21 11	12 85	14 47	9 00	10 21	5 75	»	»
Août.....	17 76	10 15	15 18	21 25	12 92	14 90	9 77	11 60	6 36	»	»
Septembre.	19 08	10 79	15 67	25 11	13 88	16 70	10 62	12 59	6 85	»	»
Octobre ..	18 23	10 80	15 86	22 55	15 58	16 55	12 94	12 60	7 58	»	»
Novembre.	17 82	10 25	15 19	22 14	15 66	16 20	12 85	12 72	7 87	»	»
Décembre..	17 08	9 92	14 86	20 85	12 70	17 01	10 60	12 85	7 37	»	»
Moyenne ..	17 94	10 71	16 55	21 60	15 17	15 44	11 47	11 89	6 98	»	»

ÉPOQUES.	BELGIQUE.		FRANCE.	ANGLETERRE.		TRIESTE.		ODESSA.		DANZIG.	
	FROMENT	SEIGLE.	FROMENT	FROMENT	SEIGLE.	FROMENT	SEIGLE.	FROMENT	SEIGLE.	FROMENT	SEIGLE.
1849.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
Janvier ...	17 25	9 99	15 15	19 78	12 09	14 93	12 83	12 70	7 57	»	»
Février....	17 49	9 70	15 55	19 67	11 94	14 82	12 92	12 62	7 76	»	»
Mars.....	17 52	9 43	15 46	19 59	11 17	14 82	12 52	12 56	7 92	»	»
Avril.....	17 85	9 63	15 54	19 17	10 75	14 47	10 93	12 59	7 18	»	»
Mai.....	17 89	9 81	15 48	19 45	10 80	14 47	11 10	11 72	7 52	»	»
Juin.....	17 71	9 44	15 54	19 17	11 27	14 47	9 00	11 59	5 04	»	»
Juillet....	19 18	9 94	15 53	20 29	11 66	14 90	9 77	11 56	6 07	»	»
Août.....	18 86	10 08	16 03	20 56	11 51	16 70	10 62	11 25	6 59	16 04	7 90
Septembre.	17 24	9 53	15 19	»	»	16 95	10 62	10 92	5 76	15 21	7 57
Octobre...	16 61	9 59	14 82	»	»	»	»	»	»	15 21	»

ANNEXE N° 7.

Importations (mises en consommation) des denrées alimentaires, etc., en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITÉS.	DROITS PERÇUS.
Bœufs, taureaux, vaches, bouvillons et taurillons.	Têtes.	Prusse	2,349	1,551
		Grand duché de Luxembourg.	4	
		Pays-Bas	11,086	
		Angleterre	53	
		France	472	
			13,964	
Génisses	Têtes.	Prusse	191	719
		Grand duché de Luxembourg.	1	
		Pays-Bas.	6,485	
		France	83	
			6,760	
Veaux pesant 30 kilog. et plus.	Têtes.	Prusse.	2	300
		Grand duché de Luxembourg.	1	
		Pays-Bas.	1,928	
		France	11	
			2,942	
pesant moins de 30 kilog.	Têtes.	Prusse	21	587
		Grand duché de Luxembourg.	1	
		Pays-Bas.	504	
		France	41	
			587	

Exportations (C. S.) des denrées alimentaires, en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	DESTINATION.	QUANTITÉS.	DROITS PERÇUS.
Bœufs, taureaux, vaches, bourillons et taurillons.	Têtes.	Prusse	83	Libre.
		Grand duché de Luxembourg.	27	
		Pays-Bas	2,817	
		Angleterre	450	
		France	5,663	
		Brésil	5	
			9,045	
Génisses	Têtes.	Prusse	7	Libre.
		Grand duché de Luxembourg.	3	
		Pays-Bas	1,155	
		Angleterre	4	
		France	99	
			1,268	
Veaux pesant 30 kilog. et plus.	Têtes.	Prusse	607	Libre.
		Pays-Bas	365	
		Angleterre	1,407	
		France	1,680	
		Brésil	2	
			4,061	
pesant moins de 30 kilog.	Têtes.	Prusse	143	Libre.
		Grand duché de Luxembourg.	74	
		Pays-Bas	287	
		Angleterre	1	
		France	1,480	
			1,985	

Importations (mises en consommation) des denrées alimentaires, etc., en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITES.	DROITS PERÇUS.
Moutons	Têtes.	Prusse	4,202	2,589
		Grand duché de Luxembourg.	1	
		Pays-Bas	21,164	
		Angleterre	23	
		France	6	
			25,396	
Agneaux	Têtes.	Prusse	163	179
		Pays-Bas	1,624	
		Angleterre	6	
			1,793	
Cochons	Têtes.	Russie	15	958
		Prusse	2,625	
		Grand duché de Luxembourg.	71	
		Pays-Bas	4,085	
		Angleterre	29	
		France	367	
		Autres pays	36	
			7,228	
Beurre frais et salé.	Kilog.	Prusse	1,051	36,426
		Grand duché de Luxembourg.	1,396	
		Pays-Bas	426,022	
		France	140,687	
		Autres pays	228	
			569,384	

Exportations (C. S.) des denrées alimentaires, en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	DESTINATION.	QUANTITÉS.	DROITS PERÇUS.
Moutons	Têtes.	Prusse	78	Libre.
		Grand duché de Luxembourg.	1,517	
		Pays-Bas	1,353	
		Angleterre	6,256	
		France	10,534	
		Brésil	1	
			19,834	
Agneaux	Têtes.	Prusse	13	Libre.
		Grand duché de Luxembourg.	883	
		Pays-Bas	55	
		Angleterre	10	
		France	441	
			1,402	
Cochons	Têtes.	Prusse	26,849	
		Grand duché de Luxembourg.	104	
		Pays-Bas	8,753	
		Angleterre	681	
		France	58,187	
		Cuba	2	
			94,576	
Beurre frais et salé.	Kilog.	Prusse	1,278	
		Pays-Bas	20,824	
		Angleterre	713,344	
		France	558,500	
		Brésil	"	
		Autres pays	1,080	
			1,295,026	41,174

Importations (mises en consommation) des denrées alimentaires, etc., en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITÉS.	DROITS PERÇUS.
Fromages	Kilog.	Prusse	497	78,499
		Pays-Bas	985,745	
		Angleterre	4,277	
		Fiance	81,148	
		Suisse	29	
		Autres pays	124	
			1,071,820	
Froment	Kilog.	Russie	14,225,656	6,928
		Suède	253,253	
		Danemarck	252,658	
		Prusse	17,878,980	
		Grand duché de Luxembourg	2,444,241	
		Pays Bas	17,077,875	
		Angleterre	772,195	
		France	15,150,603	
		Sardaigne	150,817	
		Autriche	118,200	
		Toscane	104,361	
		Turquie	338,183	
		Égypte	688,534	
Etats Unis	4,187			
	69,279,731			

Exportations (C. S.) des denrées alimentaires, en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	DESTINATION.	QUANTITÉS.	DROITS FRANCS.
Fromages	Kilog.	Russie	1,002	
		Prusse	94,188	
		Hambourg	18,987	
		Brême	4,292	
		Francfort-sur-Mein	110,070	
		Grand duché de Luxembourg	30,620	
		Pays-Bas	56,462	
		France	268,910	
		Etats-Unis	8,572	
		Autres pays	915	
			594,018	343
Froment	Kilog.	Danemarck	61,100	
		Pays-Bas	310,974	
		Angleterre	37,680,889	
		France	792,832	
		Autres pays	3,489	
			38,849,284	9,688

Importations (mises en consommation) des denrées alimentaires, etc., en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITÉS.	DROITS PERÇUS.
Seigle	Kilog.	Russie	9,429,564	
		Suède	14,510	
		Prusse	1,735,043	
		Grand duché de Luxembourg.	50,205	
		Pays-Bas	543,114	
		Angleterre	280,047	
		France	10,031,116	
		Sardaigne	49,534	
		Toscane	184,256	
		Turquie	503,590	
		Etats Unis	87,776	
		22,908,753	2,287	
Avoine	Kilog.	Suède	112,049	
		Hanovre	80,415	
		Prusse	353,079	
		Grand duché de Luxembourg.	153,844	
		Pays-Bas	6,387,818	
		France	34,836	
		7,127,040	713	
Sarrasin	Kilog.	Russie	50,337	
		Prusse	8,898	
		Pays-Bas	27,611	
		Angleterre	18,148	
		France	27,726	
		Turquie	76,918	
		Colombie	30,797	
Autres pays	4,176			
		244,611	25	

Exportations (C. S.) des denrées alimentaires, en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	DESTINATION.	QUANTITÉS.	DROITS PERÇUS.
Seigle	Kilog.	Norwège	14,400	1,734
		Prusse	2,058	
		Grand duché de Luxembourg.	7,325	
		Pays-Bas	6,800,391	
		Angleterre	23,000	
		France	92,335	
			6,939,509	
Avoine	Kilog.	Prusse	58,335	291
		Grand duché de Luxembourg.	44,372	
		Pays-Bas	37,415	
		Angleterre	46,650	
		France	978,130	
			1,164,902	
Sarrasin	Kilog.	Pays-Bas	4,018,872	1,056
		Angleterre	205,885	
		Autres pays	80	
			4,224,817	

Importations (mises en consommation) des denrées alimentaires, etc., en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITÉS.	DROITS PERÇUS.
Fèves et vesces.	Kilog.	Russie.	165,015	
		Prusse.	99,672	
		Pays-Bas.	1,713,503	
		Angleterre.	251,844	
		France.	672,754	
		Sardaigne.	35,476	
		Egypte.	254,377	
		Autres pays	3,452	
			3,296,093	330
Grain	Kilog.	Pays-Bas.	126,978	
		Angleterre.	50,329	
		Autres pays	1,033	
			178,340	18
Orge et escourgeon.	Kilog.	Russie.	33,075	
		Danemarck	1,592,723	
		Prusse.	1,753,791	
		Hanovre.	403,596	
		Grand duché de Luxembourg.	9,814	
		Pays-Bas.	16,673,648	
		Angleterre.	104,233	
		France.	2,798,943	
		Turquie.	1,543,123	
Égypte.	116,123			
			25,030,071	2,502

Exportations (C. S.) des denrées alimentaires, en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	DESTINATION.	QUANTITÉS.	DROITS PERÇUS.
Fèves et vesces	Kilog.	Prusse	11,280	
		Pays-Bas	6,282	
		Angleterre	914,918	
		France	76,832	
		Autres pays	4,653	
			1,013,943	
Gruau			212	
Orge et escourgeon	Kilog.	Pays-Bas	5,598	
		Angleterre	1,943,559	
		France	14,774	
		États-Unis	"	
			1,963,921	487

Importations (mises en consommation) des denrées alimentaires, etc., en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITÉS.	DROITS PERÇUS.
Pois	Kilog.	Danemark	76,124	47
		Hambourg.	16,097	
		Grand duché de Luxembourg.	22,338	
		Pays-Bas.	315,428	
		France.	26,635	
		Autres pays	16,509	
			478,131	
Farine et son.	Kilog.	Russie.	508,546	916
		Prusse.	151,255	
		Pays-Bas.	341,198	
		Angleterre.	53,259	
		France.	8,038,916	
		États-Unis	16,828	
		Autres pays	3,348	
	9,113,350			
Fécule de pommes de terre et d'autres substances amy- lacées.	Kilog.	Prusse.	15	16
		Grand duché de Luxembourg.	7,980	
		France.	154,482	
	162,477			
Pain, biscuit et pain d'épice.	Kilog.	Pays-Bas.	3,059	857
		Angleterre.	735	
		France.	1,000	
		Guinée.	474	
		États-Unis	144	
		Autres pays	1,143	
	5,545			

Exportations (C. S) des denrées alimentaires, en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	DESTINATION.	QUANTITÉS.	DROITS PERÇUS.
Pois	Kilog.	Prusse	1,510	14
		Pays-Bas	1,225	
		France	53,720	
		Autres pays	80	
			56,535	
Farine et son	Kilog.	Angleterre	936,258	Libre.
		France	126,638	
		Autres pays	1,402	
			1,064,288	
Fécule de pommes de terre et d'autres substances amy- lacées.	Kilog.	Angleterre	234,896	Libre.
		France	1,078	
			235,974	
Pain, biscuit et pain d'épice.	Kilog.	Pays-Bas	966	Libre.
		Angleterre	4,988	
		France	740	
		Portugal	1,000	
		Turquie	658	
		Autres pays	1,513	
	9,865			

Importations (mises en consommation) des denrées alimentaires, etc., en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITÉS.	DROITS PERÇUS.
Œufs	Francs.	Pays-Bas.	36,245	790
		France.	3,063	
		Autres pays	186	
			39,494	
Pommes de terre.	Hect.	Prusse.	1,847	268
		Grand duché de Luxembourg.	5,188	
		Pays-Bas.	15,898	
		Angleterre.	393	
		France.	15,041	
		Autres pays	1	
		38,368		
Viandes, fêches de lard avec ou sans les jambons.	Kilog.	Grand duché de Luxembourg.	50	52
		Pays-Bas.	531	
		Angleterre.	15	
		France.	342	
		938		
Jambons fumés.	Kilog.	Prusse.	6,436	16
		Pays-Bas.	787	
		Angleterre.	6,216	
		Etats-Unis	14,578	
		Autres pays	499	
		28,516		

Exportations (C. S.) des denrées alimentaires, en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	DESTINATION.	QUANTITÉS.	DROITS PERÇUS.
Œufs	Francs.	Prusse	878	1,612
		Grand duché de Luxembourg.	1,231	
		Pays-Bas	5,163	
		Angleterre	221,153	
		France	94,106	
			322,531	
Pommes de terre	Hect.	Grand duché de Luxembourg.	348	Libre.
		Pays-Bas	12,160	
		Angleterre	252,630	
		France	2,255	
		Cuba	1,350	
		Brésil	344	
		Autres pays	318	
	269,414			
Viandes, filets de lard avec ou sans les jambons.	Kilog.	Pays-Bas	786	5
		France	55	
			791	
Jambons fumés	Kilog.	France	2,246	23
		Brésil	450	
		Autres pays	900	
		3,596		

Importations (mises en consommation) des denrées alimentaires, etc., en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITÉS.	DROITS PERÇUS.
Lard salé de toute espèce en tonneaux.	Kilog.	Russie	3,146	248
		Suède	2,763	
		Hambourg	2,763	
		Pays-Bas	11,251	
		Angleterre	27,508	
		France	6,324	
		Turquie	6,080	
		Etats-Unis	154,757	
		Autres pays	970	
		215,571		
Cotes et cinières de bœufs fumés, saucissons, lard et viande de toute autre espèce.	Kilog.	Prusse	8,599	7,566
		Pays-Bas	11,523	
		Angleterre	1,177	
		France	11,771	
		Autres pays	1,235	
		34,305		
Riz	Kilog.	Norwège	62,985	1,382
		Pays-Bas	429,008	
		Angleterre	2,658,228	
		France	1,456,538	
		Espagne	62,100	
		Sardaigne	449,580	
		Maroc	85,700	
		Inde anglaise	5,866,505	
		Singapore	839,135	
		Java	387,760	
		Philippines	273,644	
		Etats-Unis	2,046,184	
		Autres pays	1,026	
		14,616,392		

Exportations (C. S.) des denrées alimentaires, en 1848.

DENRÉES.	UNITÉS.	DESTINATION.	QUANTITÉS.	DROITS PERÇUS.
Lard salé de toute espèce en tonneaux.	Kilog.	Russie	1,767	43
		Prusse.	2,838	
		Etats-Unis	1,687	
		Autres pays	578	
			6,870	
Cotes et cinniers de bœufs fumés, saucissons, lard et viande de toute autre espèce.	Kilog.	Prusse.	1,263	4,434
		Pays-Bas.	2,679	
		Angleterre.	662,780	
		France.	25,966	
		Autres pays	49	
	692,737			
Riz.	Kilog.	Prusse.	171,347	141
		Hambourg.	26,824	
		Hanovre.	3,104	
		Grand duché de Luxembourg.	15,206	
		Pays-Bas.	58,499	
		Autres pays	7,028	
	282,008			

ANNEXE N° 8.

Relevé des denrées alimentaires mises en consommation pendant les neuf premiers mois de 1849.

ESPÈCES DE DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITÉS mises en consommation du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 1849.	DROITS perçus en principal.	
Bestiaux.	Taureaux et bœufs.....	Têtes.. Zollverein	348	5,220	
		Têtes.. Pays-Bas	1,895	22,686	
		Têtes.. Autres pays.....	3	43	
		Têtes.. Total.....	1,944	27,951	
	Vaches	Têtes.. Zollverein	134	2,510	
		Têtes.. Pays-Bas	4,023	83,666	
		Têtes.. Autres pays.....	6	90	
		Têtes.. Total.....	3,083	76,066	
	Taurillons et bouvillons.....	Têtes.. Pays-Bas	465	5,451	
		Têtes.. Autres pays.....	14	98	
		Têtes.. Total.....	507	5,549	
	Génisses.....	Têtes.. Zollverein	117	819	
		Têtes.. Pays-Bas	4,712	52,901	
		Têtes.. Autres pays.....	48	536	
		Têtes.. Total.....	4,877	54,056	
	Veaux	pesant 50 kilog. et plus....	Têtes.. Zollverein	27	67
			Têtes.. Pays-Bas	2,956	7,590
			Têtes.. Autres pays.....	9	22
			Têtes.. Total.....	2,992	7,479
		pesant moins de 50 kilog..	Têtes.. Zollverein	22	41
Têtes.. Pays-Bas.....	122	61			
Têtes.. Autres pays.....	24	12			
Têtes.. Total.....	168	84			

ESPÈCES DE DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITÉS mises en consommation du 1er janvier au 30 septembre 1849.	DROITS perçus en principal.
Bestiaux. (Suite.)	Moutons.....	Zollverein.....	1,721	2,581
		Pays-Bas.....	17,782	26,667
		Autres pays.....	26	36
		Total.....	19,529	29,284
	Agneaux.....	Zollverein.....	80	120
		Pays-Bas.....	618	927
		Total.....	698	1,047
	Cochons de lait.....	Pays-Bas.....	384	1,168
		Autres pays.....	21	42
		Total.....	605	1,210
	Cochons autres que de lait.....	Zollverein.....	761	1,322
		Pays-Bas.....	814	1,628
		Angleterre.....	97	178
		Autres pays.....	58	115
		Total.....	1,730	3,441
Beurre frais et salé.....	Kilog..	Zollverein.....	2,451	156
		Pays-Bas.....	297,184	19,020
		Angleterre.....	7,099	446
		France.....	74,105	4,745
		Guinée.....	15	1
Total.....	380,804	24,566		
Fromages.....	Kilog..	Pays-Bas.....	733,398	51,586
		Angleterre.....	5,192	520
		France.....	46,892	4,971
		Autres pays.....	556	53
		Total.....	785,818	56,912
Fruits verts et non spécialement tarifés.....	Francs.	Zollverein.....	10,176	73
		Pays-Bas.....	2,532	434
		France.....	10,760	1,828
		Autres pays.....	2,015	515
		Total.....	25,505	2,648

ESPÈCES DE DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITÉS mises en consommation du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 1849.	DROITS perçus en principal.	
Grains...	Kilogr.	Russie.....	2,574,661	5,404	
		Zollverein.....	8,894,831	40,159	
		Pays-Bas.....	7,842,465	21,785	
		France.....	9,385,414	46,894	
		Turquie.....	78,576	558	
			Total.....	28,775,883	112,578
	Kilogr.	Zollverein.....	1,867,920	9,559	
		Pays-Bas.....	617,965	1,166	
		Angleterre.....	50	"	
		France.....	5,695,382	27,950	
		Turquie.....	981,792	2,425	
			Total.....	8,945,089	41,080
	Kilogr.	Zollverein.....	766,084	5,850	
		Pays-Bas.....	2,624,360	10,759	
		France.....	29,180	146	
		Totaux.....	5,419,624	14,715	
Kilogr.	Pays-Bas.....	15,661	67		
	France.....	44,291	221		
	Autres pays.....	5,318	25		
		Total.....	65,270	315	
Kilogr.	Pays-Bas.....	16,848	84		
Kilogr.	Zollverein.....	231,280	1,156		
	Pays-Bas.....	1,066,798	4,218		
	Angleterre.....	198,941	996		
	France.....	479,889	2,284		
	Guinée.....	100	"		
		Total.....	1,976,708	8,654	

ESPÈCES DE DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITÉS mises en consommation du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 1849.	DROITS perçus en principal.	
Grains .. (Suite.)	Kilog.	Pays-Bas.....	51,205	1,020	
		Autres pays.....	703	21	
		Total.....	51,908	1,041	
	Orge et escourgeon.....	Kilog.	Russie.....	339,650	2,698
			Danemarck.....	338,209	1,794
			Zollverein.....	1,213,863	6,046
			Pays-Bas.....	14 303 531	67,283
			France.....	1,360,009	6,800
			Total.....	17,777,044	84,620
	Pois.....	Kilog.	Zollverein.....	62,571	313
			Pays-Bas.....	287,546	1,477
			Autres pays.....	9,974	49
			Total.....	360,061	1,359
	Farines.....	Kilog.	Pays-Bas.....	64,019	1,397
			France.....	1,124,604	27,201
			Autres pays.....	5,533	73
			Total.....	1,191,956	28,873
	Fécules de pommes de terre et d'au- tres substances amylacées.	Kilog.	Pays-Bas.....	811	20
			France.....	40,111	228
			Total.....	40,922	248
Pain, biscuit et pain d'épice.....	Kilog.	Zollverein.....	950	27	
		Pays-Bas.....	1,612	109	
		Angleterre.....	736	40	
		France.....	1,953	70	
		Autres pays.....	1,207	59	
		Total.....	6,440	303	

ESPÈCES DE DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITÉS mises en consommation du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 1849.	DROITS perçus en principal.	
Légumes verts et secs	Francs.	Zollverein.....	289	»	
		Pays-Bas... ..	7,661	»	
		France.....	20,972	»	
		Total.....	28,922	»	
Œufs.....	Francs.	Pays-Bas.....	47,121	942	
		France.....	2,060	41	
		Autres pays	597	8	
		Total.....	49,378	991	
Pommes de terre.....	Hectol.	Suède et Norvège....	4	»	
		Zollverein	5,077	508	
		Pays-Bas	10,049	1,004	
		Angleterre.....	564	56	
		France.....	2,553	255	
		Total	18,046	1,805	
Cuniers de bœuf fumés.....	Kilog.	Divers.....	126	»	
		Flèches de lard avec ou sans les jambons.	Pays-Bas	2	»
			France.....	761 $\frac{1}{2}$	38
			Total.....	765	58
Viandes.	Kilog.	Zollverein	8,652	1,295	
		Hanovre.....	302	45	
		Pays-Bas.....	2,710	595	
		Angleterre.....	511	45	
		France.....	212	32	
		Total.....	12,167	1,810	
Lard salé de toute espèce en tonneaux.	Kilog.	États-Unis	34,227	1,005	
		Autres pays.....	964	46	
		Total.....	35,191	1,051	

ESPÈCES DE DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITÉS mises en consommation du 1er janvier au 30 septembre 1849.	DROITS perçus en principal.
<i>Viandes (suite). Saucissons, viandes et lard de toute espèce non dénommés.</i>	Kilog.	Zollverein.....	5,387	185
		Pays-Bas.....	17,697	907
		Angleterre.....	1,350	66
		France.....	8,464	444
		Autres pays.....	104	5
		Total.....	31,002	1,578
Gibier et plume. { Vivants.....	Francs.	Zollverein.....	1,876	58
		Pays-Bas.....	17,531	592
		France.....	16,580	331
		Autres pays.....	1,641	50
		Total.....	37,618	731
Tués.....	Kilog.	Zollverein.....	3,361	258
		Pays Bas.....	4,751	275
		France.....	2,398	120
		Total.....	10,707	651
Chevaux. { Autres que poulains.....	Têtes.	Zollverein.....	82	1,250
		Villes Anseatiques...	8	120
		Hanovre et Oldenbourg	78	1,170
		Pays-Bas.....	693	10,456
		Angleterre.....	169	2,375
		France.....	96	1,440
		Total.....	1,128	16,739
Poulains.....	Têtes.	Zollverein.....	4	20
		Pays-Bas.....	218	1,090
		France.....	14	70
		Total.....	236	1,180
Riz.....	Kilog.	Pays-Bas.....	83,696	5,707
		Angleterre.....	110,896	5,012
		Inde anglaise.....	13,861	897
		Java et Sumatra.....	470,716	9,438
		États-Unis.....	2,582,731	101,549
		Autres pays.....	79	5
Total.....	3,253,979	120,408		

ANNEXE N° 9.

Relevé des denrées alimentaires exportées (C. S.), pendant les neuf premiers mois de 1849.

ESPÈCES DE DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE DESTINATION.	QUANTITÉS exportées du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 1849.	DROITS perçus en principal.	
Bestiaux..	Taureaux et bœufs.....	Têtes.. Zollverein.....	10	»	
		Têtes.. Pays-Bas.....	163	»	
		Têtes.. Angleterre.....	62	»	
		Têtes.. France.....	666	»	
		Têtes.. Total.....	901	»	
	Vaches.....	Têtes.. Zollverein.....	40	»	
		Têtes.. Pays-Bas.....	423	»	
		Têtes.. Angleterre.....	47	»	
		Têtes.. France.....	4,445	»	
		Têtes.. Total.....	4,955	»	
	Taurillons et bouvillons.....	Têtes.. Zollverein.....	1	»	
		Têtes.. Pays-Bas.....	18	»	
		Têtes.. Total.....	19	»	
	Génisses.....	Têtes.. Pays-Bas.....	220	»	
		Têtes.. France.....	106	»	
		Têtes.. Autres pays.....	7	»	
		Têtes.. Total.....	333	»	
	Veaux	Têtes..	pesant 50 kilog. et plus... Zollverein.....	182	»
			pesant 50 kilog. et plus... Pays-Bas.....	260	»
			pesant 50 kilog. et plus... Angleterre.....	3,676	»
pesant 50 kilog. et plus... France.....			1,803	»	
pesant 50 kilog. et plus... Total.....			7,923	»	
pesant moins de 30 kilog.	Têtes..	Zollverein.....	250	»	
		Pays-Bas.....	163	»	
		France.....	990	»	
		Total.....	1,403	»	

ESPECES DE DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE DESTINATION.	QUANTITÉS exportées du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 1849.	DROITS perçus en principal.	
Bestiaux.	Moutons.....	Têtes. Zollverein.....	60	»	
		Têtes. Pays-Bas.....	579	»	
		Têtes. Angleterre.....	5,925	»	
		Têtes. France.....	8,150	»	
		Têtes. Total.....	12,494	»	
	Agneaux.....	Têtes. Zollverein.....	18	»	
		Têtes. Pays-Bas.....	19	»	
		Têtes. Angleterre.....	95	»	
		Têtes. France.....	84	»	
		Têtes. Total.....	216	»	
	Cochons.....	de lait.....	Têtes. Zollverein.....	12,071	»
			Têtes. Pays-Bas.....	5,200	»
			Têtes. France.....	45,285	»
			Têtes. Total.....	60,556	»
			autres que de lait ..	Têtes. Zollverein.....	555
Têtes. Pays-Bas.....	549	»			
Têtes. France.....	5,121	»			
Têtes. Autres pays.....	105	»			
Têtes. Total.....	5,910	»			
Beurre frais et salé.....	Kilog.	Pays-Bas.....	11,766	574	
		Angleterre.....	756,485	25,409	
		France.....	558,247	17,754	
		Autres pays.....	6,158	180	
		Total.....	1,512,654	41,717	
Fromages.....	Kilog.	Zollverein.....	106,141	55	
		Villes Anseatiques... ..	14,399	7	
		Pays-Bas.....	27,965	14	
		Angleterre.....	1,556	1	
		France.....	222,036	111	
		États-Unis.....	9,047	4	
		Rio de la Plata.....	1,778	1	
		Autres pays.....	150	»	
Total.....	582,892	191			

ESPÈCES DE DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE DESTINATION.	QUANTITÉS exportées du 1er janvier au 30 septembre 1849.	DROITS perçus en principal.
Fruits verts non spécialement tarifés.....	Francs.	Zollverein	430	»
		Pays-Bas	5,423	5
		Angleterre.....	284,525	157
		France.....	182	•
		Total	290,360	140
Froment	Kilog.	Zollverein	500	»
		Pays-Bas	85,545	21
		Angleterre.....	48,691,599	12,101
		France	550,588	85
		Autres pays.....	187	•
Total.....	49,103,987	12,205		
Seigle.....	Kilog.	Pays-Bas	511,240	128
		Angleterre.....	964,000	255
		Autres pays.....	2,437	1
		Total	1,477,706	564
Avoine.....	Kilog.	Zollverein	804	»
		Pays-Bas	24,436	6
		Angleterre.....	273,420	95
		France.....	88,561	22
		Total.....	487,041	121
Blé noir ou sarrasin.....	Kilog.	Pays-Bas.....	2,147,424	556
		Angleterre.....	10,658	5
		Total	2,158,082	559
Drèche (orge germée).....	Kilog.	Pays-Bas	4,734	1
		France.....	600	»
		Total.....	5,334	1

ESPÈCES DE DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE DESTINATION.	QUANTITÉS exportées du 1er janvier au 30 septembre 1849.	DROITS perçus en principal.
Grains... (Suite.)	Fèves et vesces.....	Kilog. Norvège.....	111	"
		Kilog. Pays-Bas.....	26,452	5
		Kilog. Angleterre.....	1,628,278	158
		Kilog. France.....	150,082	15
		Kilog. Total.....	1,804,923	176
	Gruau et orge perlé.....	Kilog. Divers.....	1,732	2
		Orge et escourgeon.....	Kilog. Pays-Bas.....	6,559
	Kilog. France.....		2,440	1
	Kilog. Total.....		8,999	3
	Pois.....	Kilog.	France.....	44,542
Autres pays.....			1,919	"
Total.....			46,461	11
Farines.....	Kilog.	Angleterre.....	1,431,790	"
		France.....	129,864	"
		Autres pays.....	12,275	"
		Total.....	1,573,927	"
Fécule de pommes de terre et d'autres substances amylnées.	Kilog.	Villes onscatiques...	1,597	"
		Angleterre.....	47,617	"
		Total.....	49,014	"
Pain, biscuit et pain d'épice.....	Kilog.	Divers.....	5,551	"
Lait.....	Francs.	France.....	681	7
Légumes verts et secs.....	Francs.	Zollverein.....	592	"
		Pays-Bas.....	206	"
		Angleterre.....	71,891	"
		France.....	7,902	"
		Total.....	80,591	"

ESPÈCES DE DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE DESTINATION.	QUANTITÉS exportées du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 1849.	DROITS perçus en principal.
Œufs.....	Francs.	Zollverein.....	2,554	15
		Pays-Bas.....	7,853	59
		Angleterre.....	207,632	1,037
		France.....	123,646	615
		Total.....	341,667	1,702
Pommes de terre.....	Hectol.	Zollverein.....	420	»
		Villes anséatiques....	1,719	»
		Pays-Bas.....	3,308	»
		Angleterre.....	102,693	»
		France.....	2,744	»
		États-Unis.....	80	»
		Cuba.....	410	»
		Brésil.....	63	»
Total.....	111,639	»		
Viandes. { Cimiers et côtes de bœuf fumés.... Jambons fumés..... Lard salé de toute espèce, en tonneaux. Saucissons, viandes et lard de toute espèce, non dénommés ci-dessus.	Kilog.	Divers.....	169	1
		Total.....	169	1
	Kilog.	Zollverein.....	76	»
		Pays-Bas.....	409	5
		Angleterre.....	20	»
		France.....	1,417	9
		Total.....	1,922	12
	Kilog.	Portugal.....	562	2
		États-Unis.....	591	2
		Haiti.....	566	2
Brésil.....		370	2	
Total.....		1,489	8	
Kilog.	Zollverein.....	232	1	
	Pays-Bas.....	1,071	7	
	Angleterre.....	583	4	
	France.....	3,774	37	
	Total.....	7,710	49	

ESPÈCES DE DENRÉES.	UNITÉS.	PAYS DE DESTINATION.	QUANTITÉS exportées du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 1849.	DROITS perçus en principal.	
Gibier et volaille.....	vivants.....	Francs.	Zollverein.....	84	1
			Pays-Bas.....	3,772	58
			Angleterre.....	62,352	626
			France.....	10,440	104
			Total.....	76,848	769
	tués.....	Kilog..	Pays-Bas.....	746	5
			Angleterre.....	444,314	2,345
			France.....	2,823	18
			Total.....	448,083	2,365
			Autres que poulains..	Têtes..	Zollverein.....
Pays-Bas.....	88	»			
Angleterre.....	2,014	»			
France.....	5,431	»			
Total.....	7,041	»			
Poulains.....	Têtes..	Zollverein.....	523	»	
		Pays-Bas.....	88	»	
		France.....	494	»	
		Total.....	907	»	
		Riz.....	Kilog..	Suède.....	2,516
Zollverein.....	16,683			8	
Pays-Bas.....	364			»	
Brésil.....	776			»	
Total.....	20,139			9	

Mises en consommation et exportations de bétail depuis 1841.

ANNÉES.	MISES EN CONSOMMATION.							EXPORTATIONS.							DROITS PERÇUS À L'IMPORTATION de 1844 à 1849. Francs.
	Taureaux, boeufs, bouillons.	Génisses.	Veaux d'un an.	Veaux de moins d'un an.	Cochons.	Moutons.	Agneaux.	Taureaux, boeufs, vaches, bouillons.	Génisses.	Veaux d'un an.	Veaux de moins d'un an.	Cochons.	Moutons.	Agneaux.	
	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	
1841.	7,411	4,040	927	2,120	2,183	19,015	1,602	6,161	217	111	2,535	89,698	18,244	2,330	"
1842.	8,398	4,824	670	1,239	3,820	27,875	1,991	7,287	252	39	2,141	59,967	18,572	219	"
1843.	7,749	5,104	790	943	1,968	29,351	1,723	9,639	261	162	2,459	85,599	20,230	1,153	"
1844.	5,832	4,738	1,036	931	1,539	24,557	1,444	13,160	725	260	3,403	97,755	24,096	992	375,151
1845.	5,026	2,720	1,728	421	1,530	17,163	1,167	11,874	558	380	3,563	88,077	14,399	282	333,090
1846.	7,414	4,012	2,299	332	4,287	15,155	2,543	9,056	268	276	3,327	43,732	18,122	315	301,776
1847.	15,074	6,735	4,061	465	4,454	30,238	3,199	9,240	659	1,778	2,727	89,171	10,176	368	Entrée libre.
1848.	13,964	6,760	2,942	567	7,228	25,396	1,793	9,045	1,268	4,061	1,985	94,576	10,834	1,402	Entrée libre.
1849. (9 mois.)	7,534	4,877	2,992	168	2,335	19,529	698	5,875	333	7,923	1,405	70,466	12,494	216	(a) 184,167

(a) A ce taux, les droits perçus pour toute l'année 1849 s'élèveront à 245,556 francs.

ANNEXE N° 11.

RIZ. — Mises en consommation sous le régime de la loi du 21 juillet et de l'arrêté royal du 31 décembre 1849.

PAYS DE PROVENANCE.	QUANTITÉS.			Observations.
	1844.	1845.	1849 (neuf mois).*	
	Kil.	Kil.	Kil.	
Suède	11,224	"	"	En admettant que l'importation des trois derniers mois de 1849 soit proportionnelle à celle des mois précédents, les droits perçus pendant cette année seront de 160,544 francs. S'ils ne sont pas plus considérables, c'est d'une part parce que l'excédant des importations de 1848 a fait réduire celles de 1849, et que la presque totalité de celles-ci ont eu lieu en ligne directe.
Grand duché de Luxembourg.	941	"	"	
Pays-Bas	172,377	230,004	83,606	
Angleterre	826,602	5,095,784	110,896	
France	48,005	462,662	"	
Java	402,122	284,781	470,716	
Philippines	72	448,821	"	
Etats Unis.	3,379,787	2,165,093	2,552,731	
Cuba	172,187	"	"	
Brésil.	3,441	48	"	
Russie.	"	44	"	
Prusse	"	1,147	"	
Hambourg	"	59,575	"	
Portugal	"	106,502	"	
Sardaigne.	"	221,132	"	
Toscane.	"	83,773	"	
Indes anglaises	"	22,661	13,861	
Singapore.	"	98,442	79	
Totaux kil.	5,096,758	9,331,469	3,233,970	
Droits perçus . . . fr.	254,322	148,534	120,408	

ANNEXE N° 12.

ANGLETERRE.

Importations et mises en consommation des denrées alimentaires, de 1847 à 1849.

ESPÈCES DE DENRÉES.	UNITÉS.	QUANTITÉS IMPORTÉES.			QUANTITÉS DÉCLARÉES A LA CONSOMMATION.		
		Douze mois finissant au 5 janvier			Douze mois finissant au 5 janvier		
		1847.	1848.	1849.	1847.	1848.	1849.
Bœuf salé	Cwts. .	175,051	112,685	115,614	"	"	"
Id. frais ou légèrement saïc. .	Id. . .	2,121	5,011	7,526	"	"	"
Beurre.	Id. . .	237,585	514,125	295,665	235,151	515,614	288,472
Fromage.	Id. . .	541,682	544,802	444,052	527,585	566,280	451,401
Froment.	qrs. . .	1,452,591	2,656,454	2,594,015	1,995,948	2,851,985	1,864,186
Orge.	Id. . .	570,841	772,685	1,065,912	400,445	794,999	899,960
Avoine.	Id. . .	789,558	1,705,708	977,761	772,554	1,761,248	882,559
Seigle	Id. . .	1,762	68,817	62,891	1,655	68,956	48,721
Poids.	Id. . .	212,618	157,618	217,765	181,800	194,171	167,082
Fèves.	Id. . .	255,047	443,675	490,555	209,874	487,846	430,695
Maïs	Id. . .	705,806	5,608,512	1,586,771	720,581	5,015,219	1,579,898
Sarrasin	Id. . .	22,947	22,917	205	22,748	25,549	205
Drèche.	Id. . .	"	"	1	"	"	"
Farines	Cwts. .	5,547,564	8,655,991	2,042,696	5,556,965	9,119,212	1,476,555
OEufs	Nombre.	72,252,139	77,485,487	88,097,277	72,501,519	77,555,021	88,061,277
Fruits de table.	Cwts. .	1,150,465	1,150,127	1,124,662	1,050,247	965,289	1,065,568
Porcs salés.	Id. . .	72,656	255,798	252,680	"	"	"
Id. frais.	Id. . .	155	101	61	"	"	"
Riz.	Id. . .	762,509	1,360,402	996,080	446,961	68,547	248,140
Id. dans la coquille.	qrs. . .	52,581	42,980	55,694	55,885	5,549	19,852
Bœufs et taureaux	Par tête.	17,191	27,841	24,591	"	"	"
Vaches.	Id. . .	25,549	58,480	22,501	"	"	"
Veaux.	Id. . .	2,505	12,406	15,642	"	"	"
Moutons.	Id. . .	91,752	159,571	128,095	"	"	"
Agneaux.	Id. . .	2,892	5,549	2,177	"	"	"
Porcs	Id. . .	5,856	1,242	2,119	"	"	"

N. B. Le quarter vaut 2 hectolitres 91 litres. Le cwt ou les 100 livres anglaises, valent kil. 45,34.

ANNEXE N° 13.

ANGLETERRE.

Importations et mises en consommation des denrées alimentaires, pendant les huit premiers mois de 1849.

ESPÈCES DE DENRÉES.	UNITÉS.	Importations, PENDANT les huit premiers mois DE 1849.	Mise en consommation, PENDANT les huit premiers mois DE 1849.
Bœufs et taureaux	Tête	9,395	»
Vaches	Id.	10,674	»
Veaux	Id.	10,232	»
Moutons	Id.	60,699	»
Agneaux	Id.	2,178	»
Porcs	Id.	1,027	»
Viande de bœuf salée	Cwt ^{ts}	119,867	»
Id. fraîche	Id.	338	»
Beurre	Id.	185,719	191,809
Fromage	Id.	211,777	237,143
Froment	Quarters	2,795,873	3,307,596
Orge	Id.	856,857	1,018,858
Avoine	Id.	783,964	869,077
Siège	Id.	206,330	219,810
Pois	Id.	114,586	158,865
Fèves	Id.	369,633	385,491
Maïs	Id.	1,732,744	1,735,778
Sarrasin	Id.	216	216
Farines	Id.	2,592,335	1,104,104
Œufs	Nombre	73,605,759	73,605,759
Fruits (figues, corinthes et raisins).	Cwt ^{ts}	239,134	312,026
Viande de porc salée	Id.	306,400	»
Id. fraîche	Id.	881	»
Riz	Id.	731,265	403,273